

Robert Fossaert  
Michel Louis Lévy  
(1992)

# Cent millions de Français contre le chômage

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole  
Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec  
et collaboratrice bénévole

Courriel : <mailto:mabergeron@videotron.ca>

Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales"  
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web : [http://www.uqac.ca/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/](http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/)

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web : <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole,  
Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec,  
courriel : <mailto:mabergeron@videotron.ca>

À partir de :

Robert Fossaert et Michel Louis Lévy, (1992)

## Cent millions de Français contre le chômage

Une édition électronique réalisée du livre de M. Robert Fossaert et M. Michel Louis Lévy, Cent millions de Français contre le chômage. Paris : Les Éditions Stock, 1992, 150 pages.

[Autorisation des auteurs accordée le 20 juillet 2003 de diffuser cette œuvre sur ce site].

Courriel : [robert.fossaert@wanadoo.fr](mailto:robert.fossaert@wanadoo.fr)

Polices de caractères utilisés :

Pour le texte : Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format  
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 24 mars 2005 à Chicoutimi, Ville de Saguenay,  
province de Québec.



# Table des matières

[Présentation du livre et des auteurs](#)

[Introduction.](#)

1. [L'idéologie du bunker.](#)

[La grande crispation.](#)

[Une nouvelle ligne Maginot ?](#)

[La France en panne d'ambition.](#)

[France d'en bas et France d'en haut.](#)

2. [L'élan démographique.](#)

[Peser la France.](#)

[Compter les Français.](#)

[Doubler la population en l'espace d'une vie.](#)

[Nouveaux Français d'ici et d'ailleurs.](#)

[Gérer une immigration accrue.](#)

[Avis aux démographes.](#)

3. [La croisade contre le chômage.](#)

[Un service civique national.](#)

[La réduction du coût du travail.](#)

[Le redéploiement des prélèvements obligatoires](#)

[Le partage du travail.](#)

[A propos des économistes.](#)

4. [Bienvenue en France.](#)

[Du visiteur à l'immigré.](#)

[L'immigré entre justice et charité.](#)

[De l'insertion à l'intégration.](#)

[Éclairer les Français sur les populations de la France.](#)

[Appel aux caritatifs, humanitaires et autres démocrates.](#)

5. [Une France pleine d'avenirs.](#)

[Vivifier toute la métropole.](#)

[Rénover l'alliance allemande pour relancer l'Europe.](#)

[Marier la démographie et la diplomatie.](#)

[Une nouvelle modernité.](#)

[Sur l'exercice des responsabilités politiques.](#)

[Ensuite...](#)

## Des mêmes auteurs

Robert FOSSAERT a publié aux Éditions du Seuil :

*L'Avenir du capitalisme*, 1961.  
*Le Contrat socialiste*, 1969.  
*La Société*, tome 1 : *Une théorie générale*, 1977.  
tome 2 : *Les structures économiques*, 1977.  
tome 3 : *Les appareils*, 1978.  
tome 4 : *Les classes*, 1980.  
tome 5 : *Les États*, 1981.  
tome 6 : *Les structures idéologiques*, 1983.  
*La Nationalisation des chrysanthèmes*, 1988.

Aux Éditions Fayard :

*Le Monde au 21<sup>e</sup> siècle. Une théorie des systèmes mondiaux*, 1991.

Michel Louis LÉVY a publié aux Éditions du seuil :

*Le Coût de la vie*, 1967.  
*L'Information statistique*, 1975. *Comprendre les statistiques*, 1979.

Chez divers éditeurs :

*Tableaux de l'économie française*, INSEE, 1976 et 1978. *Comprendre l'information économique et sociale*, Hatier (en collaboration), 1981 ; 2<sup>e</sup> édition augmentée, 1989.  
*La Population de la France des années 1980*, Hatier, 1984. *Déchiffrer la démographie*, Syros-Alternatives, 1990.  
*Alfred Sauvy, compagnon du siècle*, La Manufacture, 1990.

Robert Fossaert  
et Michel Louis Lévy, (1992)

**Cent millions de Français  
contre le chômage**



Paris : Les Éditions Stock, 1992, 150 pages.

## 100 millions de Français contre le chômage

[Retour à la table des matières](#)

Tandis que l'unité allemande affaiblit l'influence de la France en Europe, les Français souffrent d'un chômage plus intense que jamais dans leur histoire. D'où leur méchante humeur et leurs réactions malsaines, contre les étrangers notamment.

Pour reconforter les Français, une croisade contre le chômage est indispensable. Elle peut être très efficace en peu d'années, si la réforme des impôts et des cotisations sociales, la création d'un service civique et le partage du travail sont habilement mêlés à un accroissement progressif de l'immigration.

Cet accroissement aidera à ragaillardir la France, en Europe et dans le monde, s'il contribue à un doublement séculaire de la population métropolitaine - donc, des besoins à satisfaire et des forces de travail. Faute d'une telle ambition démographique, la France continuerait de rapetisser, au milieu d'une Europe vieillissante.

Cent millions de Français! Moins d'un million de chômeurs! Avec de tels objectifs, la France pourra jouer, au 21<sup>e</sup> siècle, un rôle digne de son passé. Sinon...

**Robert Fossaert.** Économiste et sociologue. A présidé l'une des banques nationalisées en 1982. Plusieurs ouvrages dont *La Société* (6 tomes) et *Le Monde au 21<sup>e</sup> siècle*.

**Michel Louis Lévy.** Polytechnique et Sciences Po. Statisticien et démographe. A publié plusieurs ouvrages en ces domaines. Dirige depuis 1977 le mensuel de l'INED *Population et Sociétés*.

## Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Si l'on était d'humeur à sourire, on inviterait le lecteur à suivre Le Paon à la roue tricolore et bien cimentée, jusqu'au comté de Nice où il vint s'installer sur le conseil de ses amis médecins ; on lui montrerait le Contre-Paon descendant de l'Olympe marseillais où il était tapi, pour repousser cet intrus ; on lui raconterait les guerres picrocholines de ces deux champions du populisme, guerres où l'on vit Le Paon araser les Maures exotiques tandis que le Contre-Paon rachetait l'Esterel en faillite après incendie ; puis, au retour des beaux jours, on promènerait le lecteur, loin de la Ville, dans une Provence lassée de tout ce pastis et plus que jamais offerte à l'invasion des émirs à l'argent sans odeur et des campeurs, adeptes des charters.

Mais on aurait tort de sourire. Le Pen n'est plus un détail, ni le Front national une éruption passagère qu'une pommade républicaine suffirait à calmer. Il n'est plus temps de traiter par le seul mépris cette rancœur raciste ni de la contenir par le seul suffrage universel. Il faudra combattre une nouvelle fois ce racisme, il faudra étouffer une nouvelle fois le fascisme dont il pourrait être le précurseur.

Puisse ce livre y contribuer, non seulement par des mots, mais surtout par la volonté politique qu'il appelle de ses vœux. Conseillers, députés ou président de la République, les prochains élus seront à juger non sur leurs habiletés tactiques ni sur leurs affiches électorales, mais sur leur aptitude à tarir les résurgences racistes et fascistes. Que leurs actes soient exactement ceux qui vont être préconisés ou d'autres, plus pertinents encore, qui auront été définis par de bons débats politiques, nous importe peu, si ces actes sont efficaces.

Le remède dont la France a besoin n'est certes pas un enfermement xénophobe, mais ce n'est pas non plus une Europe et une République purement incantatoires. Il lui faut une stratégie politique ferme, une ambition persévérante, des objectifs

clairs et vérifiables, au premier rang desquels doivent s'inscrire le reflux du chômage et l'accroissement de population qui viendra stimuler ce reflux.

*Le lecteur très pressé peut choisir sans délai les chapitres où jeter un coup d'oeil.*

Chapitre 1 : L'idéologie du bunker. *Où l'on voit la France se crispier parce qu'elle devient plus petite, plus riche de chômeurs, plus pauvre en ambitions : jusqu'à rêver d'une Ligne Maginot qui l'abriterait de tous les étrangers.*

Chapitre 2 : L'élan démographique. *Où l'on propose de décrisper les Français en faisant de la réduction du chômage la seule priorité politique et de décrisper la France en lui donnant, par un doublement séculaire de sa population, les moyens de nouvelles ambitions.*

Chapitre 3 : La croisade contre le chômage. *Où l'on montre comment, dans une population sans cesse accrue, la transformation des charges sociales et des impôts peut, en quelques années, réduire le chômage, tandis qu'un service civique national aidera l'école à vacciner les jeunes Français contre le risque de chômage.*

Chapitre 4 : Bienvenue en France. *Où l'on montre comment la France, bientôt ouverte à tous les citoyens de la CEE, se rendra également accueillante aux immigrés qui viendront compléter sa natalité propre.*

Chapitre 5 : Une France pleine d'avenirs. *Où l'on voit la France regarnir ses Lozère, rénover son alliance avec l'Allemagne, retrouver foi en l'Europe et rendre la francophonie utile au monde du 21<sup>e</sup> siècle.*



# 1

## L'idéologie du bunker

[Retour à la table des matières](#)

Depuis quelques années, la France est de méchante humeur. Aucun record du TGV, aucun succès des industries aéronautiques et spatiales, d'Airbus à Ariane, aucun triomphe du Minitel ou du métro automatique, aucune victoire sportive ne l'exaltent vraiment. Au-delà de ces affaires ponctuelles, les grands espaces de la compétition internationale dont les gouvernements ne cessent de l'entretenir lui procurent, à tort ou à raison, plus de morosité que de fierté.

Morosité, parce que le Japon envahit les marchés, jusqu'à faire oublier que la France le surclasse pour ce qui est des exportations par habitant. Morosité encore, parce que l'Allemagne, au mark dominateur et au commerce pesant, se réunifie et renforce sa prépondérance démographique et industrielle en Europe, fut-ce en devenant plus vulnérable à l'inflation. Morosité, toujours, parce que les États-Unis se pavanent dans le monde entier, guidant l'un et taçant l'autre, malgré leurs faiblesses internes, leurs déficits budgétaires et leur retard social. Morosité, enfin, quand l'Italie nous rattrape après avoir dépassé l'Angleterre, ou quand la Corée du Sud commence à nous tailler des croupières, quand le Brésil lui-même grignote la clientèle de nos arsenaux. Morosité, plus que jamais, quand le tiers monde envahit nos banlieues — si du moins l'on en croit les propagandes nationalistes.

Le monde tourne mal, rien n'y flatte plus notre amour-propre national. N'a-t-il pas fallu présenter des excuses à la Nouvelle-Zélande pour réparer les incartades de nos services soi-disant secrets ? N'a-t-il pas fallu composer avec la Syrie, l'Iran ou même la Libye, soupçonnés de divers terrorismes, pour faire relâcher des otages français ? N'était la guerre du Golfe qui raviva, pour quelques semaines, la gloire de nos armes, la France se sentirait vilipendée. Mais — Mme Thatcher le sait bien, qui envoya sa flotte aux Malouines pour semoncer l'Argentine — ces

escapades victorieuses s'oublient vite. Joue au Malouin qui veut, mais pour de courtes mises !

D'ailleurs, y a-t-il encore des mises à ramasser au Proche-Orient où une fin de partie se dessine peut-être, et en Afrique où, de crise en relance, les enjeux demeurent médiocres ? Ici, en Méditerranée orientale, la France sans qui Israël, les Libanais dits chrétiens et les Palestiniens auraient été tour à tour privés d'armement nucléaire, de protecteur politique ou d'avocat non arabe, est néanmoins tenue à l'écart des négociations commencées à Madrid, sous l'égide des États-Unis. Là-bas, dans un empire africain transformé en une communauté francophone, étendue à d'anciennes colonies belges ou portugaises, nos troupes servent de police ultime à des États livrés à d'incessants désordres entre ethnies étrangères les unes aux autres. Ces combats sans gloire n'ont pas d'autre objet que les prébendes procurées par les budgets publics et par les aides venues de France ou d'autres ex-métropoles européennes. Leur vanité devient si évidente que de nouvelles politiques s'esquissent, enfin, pour donner priorité au bâti d'États un tant soit peu démocratiques. Orientations bénéfiques, mais peu flatteuses pour l'amour-propre national et qui n'atténuent en rien la surpression démographique et la misère des entassements urbains.

L'Algérie, quant à elle, est plus indépendante et plus ombrageuse. Même si la France ne cultive pas, à son égard, ce complexe de haine et de honte dont les États-Unis ne peuvent se défaire envers le Viêt-nam, la guerre qui s'est achevée en 1962 a laissé des deux côtés de la Méditerranée beaucoup de plaies mal cicatrisées. En France, l'Algérie si proche et ses fils si nombreux sur le territoire métropolitain sont parfois perçus comme une menace pour la nationalité ou la nation, en tout cas pour le nationalisme français. Le scandale imaginaire d'une France qui deviendrait la fille aînée de l'islam déborde des Églises traditionnelles et des associations d'anciens combattants vers l'opinion banale.

La masse des Français ne prête qu'une attention distraite au spectacle télévisé du monde extérieur. Par contre, des militaires encore actifs ou nostalgiques de l'uniforme évaluent les guerres perdues et les occasions manquées, tandis que d'autres déshonneurs sont ressassés par les militants de diverses politiques avortées ou défuntes. Des économistes et des patrons, relayés par divers hommes politiques, répètent inlassablement les exigences de la contrainte extérieure, des grands équilibres avec le vaste monde et de la compétitivité requise pour exporter tant et plus, pour sauver ou fortifier le franc, pour investir à bon escient une épargne — dont on oublie volontiers que, lui ayant ouvert portes et fenêtres, elle peut s'envoler vers qui la paye bien et la taxe peu. Des diplomates affirment le rôle de la France dans le monde, son leadership en Europe, sa francophonie universalisable, sa contribution décisive au fonctionnement de toutes les institutions internationales.

Ces divers discours, trop souvent amplifiés par des journalistes prompts à l'émotion, entretiennent une sorte de complexe dont le ressort ultime est la

petitesse de la population française et de sa métropole privée d'empire. Ils dissimulent les vraies grandeurs d'un pays qui se reconnaît mal dans la condition de vainqueur de la Deuxième Guerre mondiale et de pilier du Conseil de sécurité des Nations unies. Ils réduisent le poids des États-Unis à leur force de frappe militaire et à leur vigueur diplomatique, alors que, selon tous les avis disponibles, la France les surclasse pour l'éducation, la santé publique et la protection sociale. Ils insistent sur l'obstination commerciale nipponne sans comparer la qualité de la vie en France et au Japon. Le capital de respect dont dispose la France — tant que l'importance du vote pour l'extrême droite ne l'aura pas dilapidé — est bien supérieur à celui de l'Allemagne, dont l'aberration nazie n'est pas encore oubliée. La France reste aux yeux du monde la terre natale des Lumières et de la République, alors que les discours qui la dénigrent la laissent macérer dans une amère nostalgie.

## La grande crispation

[Retour à la table des matières](#)

À vrai dire, les incertitudes et les vulnérabilités internationales qui contribuent à la morosité française n'en sont certes pas la raison première, ni l'aliment principal. La France a mal à la France, son amertume est nationale, sa mélancolie fluctue au gré des petits et grands bonheurs de la vie quotidienne, mais s'avive de crise en crise et contamine de nouveaux groupes ou de nouvelles régions jusqu'à se déployer à pleines voiles, quand soufflent de nouveaux vents mauvais. France-qui-pleure et France-qui-rit, sa méchante humeur reste heureusement versatile, donc guérissable : mais pour combien de temps encore ?

La France-qui-rit aime les vacances et les ponts qui leur servent de gué. Elle apprécie les loisirs et la bonne vie. Elle cultive la résidence secondaire, la deuxième voiture, la télévision multichânes et le magnétoscope. Elle aime les modes et les fêtes. Elle rirait sans cesse, si les péripéties internationales ne troublaient ses voyages, si les revenus augmentaient plus vite que l'inflation et l'impôt, si le chômage et la préretraite ne menaçaient que les sans-grade, si les grandes écoles n'étaient pas trop petites et les universités trop encombrées.

De son côté, la France-qui-pleure devient nombreuse et criarde. Elle s'enfle avec le chômage sans précédent qui la frappe depuis 1975. Certes, les crises d'avant 1914 ou des années 1930 avaient déjà privé d'emploi, pour plusieurs années parfois, 2 ou 3 pour cent des actifs. Mais, en ces époques-là, le pays était encore paysan et artisanal plus qu'industriel, et il avait beaucoup moins souffert que l'Angleterre, l'Allemagne ou les États-unis, si bien que le chômage d'après 1975 frappe une société nullement accoutumée aux pertes d'emplois massives et prolongées. La France-qui-pleure se console difficilement. Elle n'est pas dupe des

stages-parkings ni des indemnités qui l'apaisent sans la guérir. Le revenu minimum d'insertion (RMI) balaie large, comme une sorte de Fonds national de solidarité accessible dès le sortir de l'école, mais ses indispensables subsides ne pourvoient guère aux besoins de jeunes et de moins jeunes, exposés aux séductions d'une société hyper-marchande, aux charmes déployés par la télévision et au spectacle d'une richesse ostentatoire et décomplexée. Les socialistes au pouvoir depuis 1981 ont tardé à découvrir ces nouveaux pauvres et, s'ils ont utilement valorisé l'entreprise, ils ont été jusqu'à sanctifier le profit et la Bourse, comme si l'argent facile et la misère des chômeurs pouvaient coexister harmonieusement.

La France au travail n'est donc pas apaisée. Toutes les branches de l'agriculture et de l'élevage, même subventionnées à plus de 50 pour cent grâce à la politique agricole commune, veulent jouir, à la fois, de prix garantis et de débouchés illimités, pour une production gonflée par d'incessants progrès biotechnologiques auxquels l'écologie et la diététique s'adaptent vaille que vaille, le tout sans autre solidarité interprofessionnelle que celle des récriminations. D'où une épouvantable surproduction de marchandises, de déficits et d'amertumes qui se traduit, dans les rues d'une cinquantaine de villes et aux péages des autoroutes, par des manifestations violentes, des autodafés de produits étrangers et des déversements odoriférants.

Fort onéreuses pour les budgets publics, les revendications paysannes grossissent jusqu'à la caricature un corporatisme frileux qui sévit également dans les professions de la santé, nourries par la Sécurité sociale, et dans plusieurs parties du salariat, notamment dans les administrations et les entreprises où les statuts et les conventions collectives sont défendus par de solides bastions syndicaux. À moins que, de conflit en crise, des coordinations improvisées viennent pallier les déficiences syndicales. Ainsi, dans un monde du travail apeuré par la multiplication des chômeurs, des emplois précaires et des licenciements collectifs, mais encore nostalgique des augmentations annuelles du niveau de vie qui furent de règle jusqu'en 1975 et qui ont perduré dans certains secteurs, quelques citadelles opposent aux assauts de la crise et aux tentatives de réforme une inertie grincheuse ou une combativité spasmodique. La France au travail se hérisse de protections, apprécie aigrement leurs insuffisances et se plie avec amertume aux conséquences de leur absence, là où se multiplient les tâches intérimaires, les contrats à durée déterminée, les petits boulots et les multiples combines de l'économie que l'on dit souterraine depuis qu'une conjoncture médiocre l'a rendue bien visible.

La France au travail est de méchante humeur et ses organisations s'en ressentent. Côté paysan, un syndicalisme épanoui depuis quelques décennies à peine joue des émotions turbulentes des exploitants marginaux pour conforter les positions des paysans opulents et des multiples institutions bancaires, commerciales et sociales qui fleurissent aux côtés de l'agriculture. Côté salarié où le syndicalisme a des racines plus anciennes, tout concourt à le débilitier, la

concurrence effrénée de ses cinq ou six micro-centrales, comme les désaffections nourries par la conjoncture ou par le désarroi de la gauche politique.

L'anémie des syndicats et la débandade des partis s'accompagnent d'une désaffection fréquente pour la politique, c'est-à-dire pour certains aspects, particulièrement visibles, du fonctionnement politique du pays : non les affaires locales et régionales, pour lesquelles la décentralisation suscite un regain d'intérêt, mais les affaires nationales ; non l'ensemble des ministères, mais ceux qui sont secoués, à tour de rôle, par quelque crise ; et, toujours, le Parlement, muselé par la Constitution de la V<sup>e</sup> République, ce coup d'État permanent désormais prolongé par son dénonciateur de jadis. En outre, le Parlement est affaibli par l'occasionnel remaniement des lois électorales avant certaines élections majeures et par l'affairisme dont s'entoure le financement des activités politiques. D'où l'abstention trop fréquente de l'électorat, dans toutes les élections dépourvues de l'enjeu simplifié ou simpliste qu'est l'élection d'un maire ou d'un président de la République.

Naturellement, toutes les revendications corporatives et toutes les humeurs politiques ne s'additionnent pas : elles virent et voltent, d'orage en éclaircie, d'une région ou d'une tension à l'autre. Mais quand des manifestations paysannes tournent à l'émeute, quand des banlieues s'enflamment, quand la police oscille entre bavures et récriminations, quand la justice participe au marasme national ou quand l'obscurantisme et la haine raciste s'expriment à grands cris, le péril devient pressant. La méchante humeur du pays peut déboucher sur une crise grave.

En tout cas, aucune paix de l'âme ne s'impose aisément, ni aucune paix du portefeuille. Les Églises végètent à bas niveau et les sectes, qui se multiplient, en sont encore au stade où la misère et l'escroquerie se marient, plus qu'à l'étape dangereuse où de nouveaux prophétismes se répandent. Quant au portefeuille, les Finances et la Bourse y veillent, mais la gloire du franc que l'on dit solide — comme aux temps éphémères de Poincaré ou de Pinay — ne va pas sans inquiétudes, la principale étant que jamais aucun pays ne put rémunérer les placements financiers à un taux supérieur à celui des rendements de l'industrie et de toute la production, sans que la bulle boursière finisse par éclater bruyamment. Le franc est peut-être florissant, mais les Français sont de méchante humeur.

## **Une nouvelle Ligne Maginot ?**

[Retour à la table des matières](#)

Pour qui veut bien y réfléchir, il est évident que les malheurs des éleveurs, des infirmières, des cheminots, des agriculteurs, des scolaires non diplômés ou sans débouchés, des enseignants, des policiers, des juges, des jeunes banlieusards, des chômeurs de longue durée, des fils de harkis, des intérimaires, des routiers et

d'autres catégories jugées moins médiatiques, ne coulent pas d'une source unique. Mais de telles évidences deviennent douteuses quand la même fièvre semble envenimer chaque malaise singulier. Alors la complication secondaire devient symptôme principal, alors des médecins improvisés et nullement innocents s'efforcent d'imposer leur diagnostic et leurs remèdes.

Comme le péril communiste s'est affadi tout au long des années 1980, jusqu'à se démoder complètement, et comme les gouvernements socialistes d'après 1981 ont tempéré leurs ardeurs, jusqu'à perdre toute roseur, les diables socialo-communistes inventés par une droite scandalisée qu'on l'ait privée d'un pouvoir qu'elle jugeait naturel n'ont pas longtemps été tenus pour responsables de tous les maux.

L'insécurité a relayé ces diables avec plus de succès, notamment aux approches de la cohabitation de 1986-1988 et pendant celle-ci. La criminalité urbaine et banlieusarde, les attentats terroristes, la multiplication des marchands de drogue, la mode des *taggers* et la moisson courante des faits divers sont devenus, pour un temps, les indices essentiels du malaise national, si bien que le renforcement de la police a été proclamé nécessaire pour purger la France de ses humeurs malsaines. Fort heureusement, les délais du débat et de la décision, puis la fin de la cohabitation ont limité ce remède inefficace à quelques communes qui — la décentralisation aidant — ont étoffé leurs polices municipales, sans bénéfice sécuritaire. À l'échelle nationale, les effectifs — souvent plus denses que dans les pays voisins — n'ont guère été modifiés. Plus utilement, l'assainissement et la modernisation des diverses branches de la police ont été entrepris, non sans succès. L'idéologie sécuritaire a quitté l'avant-scène.

Elle y a été remplacée par le complexe d'émois nationalistes, xénophobes et populistes dont le Front national s'est fait le propagandiste, complexe où l'insécurité prend place au même titre que l'anticollectivisme, mais où la dominante est assurément la crainte haineuse de l'étranger. Le Front était un groupuscule, la morosité française et quelques succès aux élections européennes de 1988 et régionales de 1992 en ont fait un abcès de fixation. À suivre son discours, on doit penser que la France est déjà pleine d'étrangers, déclarés ou clandestins, qui raflent les emplois des nationaux et qui sont la principale cause du chômage, du travail noir, de la fraude fiscale et du déficit de la Sécurité sociale. Que des hordes d'immigrés supplémentaires s'apprêtent à déferler, du sud et de l'est, pour rejoindre légalement ou sournoisement leurs congénères déjà installés dans nos murs. Que les *souks*, *ghettos* et *chinatowns* de nos villes et de nos banlieues seront enflés par cette invasion. Que les mœurs et les odeurs étrangères qui répugnent au bon goût français en seront insupportablement renforcées, dans les HLM dont nos concitoyens mal logés sont privés et dans les écoles surchargées où les envahisseurs corrompent nos enfants. Enfin que la vertu de nos filles, menacées de viol, et la pureté de notre sang, compromise par le métissage, souffriront jusqu'à rendre la France méconnaissable.

Les péripéties de l'actualité, les rancœurs accumulées par diverses droites et par les communistes en dérive populiste, les revanches espérées par quelques soldats des guerres perdues et par quelques prêtres des religions délaissées peuvent alimenter ce complexe attrape-tout. Mais l'étranger l'emporte sur toute autre détermination, parce qu'il cristallise toutes les hostilités, en valorisant par contraste nos vertus supposées communes et parce qu'il permet d'inventer une solution unique à tous nos problèmes : le rejet, la clôture, la Ligne Maginot contre l'immigration.

Cette idéologie du bunker s'esquissait déjà, lorsqu'en 1979 le président de la République en exercice envisageait le renvoi vers leur pays d'origine — directe ou lointaine — de cinq cent mille Algériens en cinq ans. Elle a si bien mûri, depuis lors, que le même Giscard d'Estaing a pu, en 1991, évoquer les problèmes de l'immigration en termes d'« invasion », non sans progresser aussitôt dans les sondages d'opinion. Tel un ludion national, déplacé par l'humeur collective, l'ancien président de la République a ainsi révélé que la difficulté d'être des Français, si souvent décrite en termes de morosité, d'amertume ou de vague à l'âme, pouvait aussi devenir, avec le temps, une véritable fièvre obsessionnelle, laquelle frappe, on le sait, les cités assiégées par de puissants ennemis, fussent-ils imaginaires.

L'idéologie du bunker peut conduire à un dérapage comparable à celui que connut la France, des décrets-lois Daladier de 1939 aux lois honteuses du régime de Vichy. Si l'on commence à dresser des murailles frontalières, on ne tardera pas à régir l'ouverture des portes de cette enceinte, de façon de plus en plus restrictive. On glissera du rejet des travailleurs clandestins vers le resserrement, voire la raréfaction du droit d'asile. Après les immigrés et les réfugiés, on inquiétera bientôt de prétendus faux Français, fabriqués pour l'occasion, comme sous l'occupation allemande, quand des naturalisés plus ou moins récents, juifs ou autres, furent privés de leur nationalité : ainsi en irait-il, par exemple, des naturalisés d'après 1974, déjà dénoncés par le sieur Mégret.

Les descendants d'immigrés seront visés, dans un premier temps, mais la suspicion pourra gagner tous ceux dont l'apparence est étrangère, tous ceux qui n'ont pas l'air d'être Français : par couleur de peau, tels les Antillais et autres originaires des DOM-TOM ; par accent langagier, comme les mêmes et beaucoup d'autres francophones ; par le patronyme même, tant il est vrai que l'abondance des consonnes ou des voyelles atteste d'une origine douteuse, d'une ascendance exotique. De dérive en délire, on réveillera de la sorte toutes les phobies qui furent si aiguës dans la France d'après 1939.

Certes, la CEE, cette communauté à frontières ouvertes, gêne la construction d'un bunker français. Mais l'idéologie du bunker pourrait s'en trouver relancée : soit que la dénonciation du cosmopolitisme des technocrates de Bruxelles lui serve

de renfort, soit que la construction d'un bunker européen devienne envisageable, si le Front national trouve suffisamment d'alliés en divers pays, comme les crispations de l'Allemagne et de l'Autriche, les tentations récurrentes de la Suisse, les protections obliques de l'Angleterre et les réactions anti-albanaises de l'Italie le laissent parfois craindre.

## **La France en panne d'ambition**

[Retour à la table des matières](#)

Il se pourrait qu'un jour la fièvre obsidionale contamine un vaste pan de l'Europe et qu'une barrière de contrôles et de polices la sépare d'un monde de plus en plus peuplé, mais on doutera que cette dérive devienne probable, tant que les attraits de la CEE resteront vifs. Il se pourrait aussi que la France, aujourd'hui fiévreuse, cède au délire dont l'idéologie du bunker est le signe avant-coureur, jusqu'à déraiper un jour d'élection nationale ; mais on peut être certain qu'aucun point de non-retour n'est aujourd'hui franchi, ni même atteint, dans un pays largement ouvert sur la CEE, fortement lié à la circulation mondiale des produits et des idées et bien classé au rang des pays riches.

Néanmoins, on se gardera de prendre à la légère la mauvaise humeur récurrente des Français, la mélancolie sournoise dont l'idéologie du bunker n'est pas seule à se nourrir. Le dégoût politique s'affirme dans une France où les inégalités de ressources et d'espairs s'exaspèrent à tel point qu'elle semble se scinder en deux populations qui partagent de moins en moins la même société, la même vie.

Aucun argumentaire, aucune aspirine statistique ne guérira sa fièvre, aucune propagande ne maîtrisera ses aigreurs racistes. Il faut, certes, faire savoir que les étrangers vivant en France sont en général de braves gens fort utiles. Il faut expliquer sans cesse ce que sont au juste les immigrés, les étrangers, les clandestins, les naturalisés, les rapatriés, les Français d'outre-mer et les autres catégories amalgamées par des propagandes xénophobes. Il faut montrer, notamment, que les situations irrégulières sont tout à fait minoritaires parmi les travailleurs étrangers immigrés en France et que leur clandestinité ne dure que par la complicité intéressée de passeurs, de logeurs et d'employeurs parmi lesquels les soi-disant bons Français ne sont pas rares. Il faut rappeler obstinément que le chômage frappe par priorité les derniers arrivés, donc les immigrés. Il faut faire savoir qu'aucune frontière étanche ne peut exister à l'époque des avions, du tourisme de masse et de l'intégration européenne. Il faut souligner en toutes occasions le rôle bénéfique que la main-d'œuvre immigrée n'a cessé de jouer, en France, depuis bientôt quarante ans, en relayant les jeunes générations détournées du marché du travail par une scolarité sans cesse prolongée et en remplaçant beaucoup de Français dans les travaux manuels dont ils se sont souvent éloignés. Il



faut raviver sans cesse le triste souvenir des années 1939-1944 où le racisme s'est rapidement épanoui en xénophobie militante, en livraison de réfugiés allemands à l'Allemagne nazie et en antisémitisme zélé.

De même, il importe de rappeler l'énorme émigration européenne qui, tout au long du 19<sup>e</sup> siècle, s'est étalée du Kamtchatka à la Terre de Feu, en peuplant les deux Amériques et la Sibérie, plus quelques autres colonies ; de souligner que la croissance démographique rapide, voire explosive, dont font preuve aujourd'hui les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique résulte en premier lieu des méthodes sanitaires que l'Europe a exportées et qui ont réduit la mortalité plus vite que la fécondité ; de montrer, enfin, qu'à la différence du 19<sup>e</sup> siècle, ces peuples ne disposent plus de terres annexables où se déverser, si bien que la redistribution mondiale du peuplement doit s'opérer sur une planète entièrement grillagée d'États indépendants, au seul gré du marché du travail ou des rares États qui gèrent une politique délibérée d'immigration, tels l'Australie, le Canada ou les États-Unis.

Si pertinents soient-ils, de tels propos ne feront pas perdre son audience au Front national, car celui-ci ne s'encombre pas de raisons, mais capitalise des passions dont la plus dangereuse est la xénophobie envenimée de racisme. Tout peuple est lié par la commune appartenance qu'il tire de sa langue et de ses usages propres, de la mémoire en partie légendaire que la famille, l'école et les médias entretiennent en son sein et, plus généralement, de tout ce qui frappe d'évidence le monde où il vit. Sur cette toile de fond, l'altérité des étrangers demeure perceptible, tant que leur intégration progressive n'a pas atténué leurs différences, jusqu'à les réduire à l'état de particularités banales, de provincialismes parmi d'autres, de survivances folkloriques ou de variantes domestiques.

La xénophobie et le racisme deviennent une maladie sociale dangereuse et contagieuse si le travail politique et culturel de l'intégration est interrompu, voire inversé, si les mairies et les administrations discriminent entre leurs ressortissants, si la police réserve ses mépris et ses brutalités aux non-citoyens, si l'école devient sélective et intolérante, si la fonction publique refuse de recruter les nationaux de trop fraîche date, si les professions libérales boudent les non-nationaux, etc.

De ce point de vue, les incertitudes entretenues par le malaise français sont périlleuses, car elles nuisent au travail quotidien de l'intégration, par lequel la France a assimilé, depuis un bon siècle, plus du dixième de sa population actuelle — on y reviendra. Elles menacent d'y substituer un travail de dés-intégration dont les immigrés récents seraient les premières victimes et le racisme le premier fruit, mais dont les effets ne s'arrêteraient pas là. Pour effacer l'idéologie du bunker, il faut valoriser les capacités intégratrices de la nation française. Il faut aussi que les Français reprennent confiance en leur économie et en leur nation.

L'économie redeviendra digne de confiance quand elle produira suffisamment d'emplois pour éteindre l'angoisse commune et suffisamment de revenus pour

satisfaire les aspirations au mieux-être ou pour rendre crédibles les promesses de gains différés. La nation deviendra source de confiance quand elle retrouvera un suffisant élan commun, une ambition collective jugée digne de ses grandeurs passées — réelles ou imaginaires.

Sans doute est-il artificiel de disjoindre ainsi la bonne santé économique et l'exaltation nationale, tant ces deux réalités peuvent interférer. Mais la distinction a le mérite de pointer séparément les causes du malaise national qui se trouvent, principalement, du côté de la croissance perdue et du chômage devenu obsédant et les formes de ce malaise qui tiennent aux destinées collectives d'un pays devenu méfiant vis-à-vis de ses immigrés et de son monde contemporain, comme s'il était durablement encerclé et envahi. Pour sortir du bunker imaginaire où sa fièvre l'enferme, la France a besoin d'une nouvelle ambition nationale et les Français ont besoin d'emplois plus nombreux.

### *France d'en bas, France d'en haut*

#### [Retour à la table des matières](#)

*Répetons-le, à destination des élites de la richesse et de la culture, des médias et de tous les autres domaines : la France d'en bas est angoissée par le chômage qui la ronge ou qui la menace. Les élites souffrent peu de ce mal dont elles discutent parfois, mais qu'elles s'emploient trop souvent à ignorer. L'autruche, dit-on, calme ses frayeurs en s'enterrant la tête.*

*Répetons de même, à tous ceux qui partagent les angoisses populaires, que la France d'en haut est elle aussi travaillée par une inquiétude insidieuse qu'elle répercute de cent façons : celle que lui inspire un pays qui devient petit et vieux dans un monde chaque année plus nombreux et plus jeune. Elle en vient à douter que les grandeurs historiques dont elle cultive la mémoire soient garantes d'un bel avenir national.*

*Il faut y insister : le Front national se nourrit des malaises d'en haut et des angoisses d'en bas, il tire sa force de toutes les maladies de l'organisme social qu'il corrompt.*

## 2

# L'élan démographique

[Retour à la table des matières](#)

Retrouver une ambition nationale, stimuler l'activité économique par un élan démographique durablement soutenu, affermir de la sorte le rôle de la France en Europe et dans le monde, associer tous les Français à ce destin nouveau : tels devraient être les thèmes du débat public et les enjeux de toutes les élections.

Cette ambition contraste avec le malaise actuel, lequel a pour source principale le chômage qui démoralise le pays, qui entretient des poches de misère dans les banlieues des grandes villes, qui dévitalise les régions d'anciennes industries textiles, minières et sidérurgiques et qui anémie les campagnes où l'insuffisance de l'emploi urbain laisse stagner une paysannerie surendettée. Sous ces symptômes bien visibles, cheminent plus sournoisement la démotivation des jeunes rebutés par l'école, le clientélisme des populations assistées et l'abstention ou l'errance politique des citoyens déçus par les partis, à commencer par ceux de la gauche.

Le chômage massif s'aggrave depuis vingt ans déjà. Le million de chômeurs a été dépassé en 1975 et les deux millions dès 1982. Le seuil des deux millions et demi, atteint une première fois en 1987, a de nouveau été franchi en 1991. Les trois millions de chômeurs pourraient être dépassés dès 1992. L'époque bénie où le chômage ne frappait pas plus de 2 pour cent de la population *active* — où les statisticiens rassemblent ceux qui occupent ou recherchent un emploi — s'est achevée en 1967. Depuis lors, la population désirant travailler s'est accrue, chaque année, de deux cent mille à deux cent cinquante mille demandeurs d'emploi. Les millions d'emplois qui ont effectivement été créés n'ont pas suffi à satisfaire la demande de classes jeunes plus nombreuses que les départs en retraite, ni l'augmentation légitime des taux d'activité féminins.

La population active dépasse désormais les vingt-quatre millions, alors qu'elle se chiffrait à seulement vingt millions, après les rapatriements d'Algérie, en 1962-1963. Le chômage frappe plus de 10 pour cent de ces actifs potentiels. La France y perd, chaque année, un énorme manque à produire puisque, en toute première approximation, l'emploi de ces chômeurs accroîtrait la production annuelle de 10 pour cent. Malgré cette minoration de ressources, elle doit supporter la charge des allocations de chômage et des autres aides sociales. Plus gravement encore, le chômage perturbe une large part des jeunes générations qui y perd, avec son moral, beaucoup de sa moralité.

La France reprendra confiance en elle-même quand elle franchira à rebours les seuils du chômage. Quand l'effectif des chômeurs sera durablement redescendu en dessous de deux millions, puis d'un seul, elle redeviendra plus sereine. Elle sera de nouveau capable de discuter calmement de l'âge de la retraite et de la charge des pensions, comme de tous les autres aspects de la vie sociale où s'entrechoquent les intérêts des générations, des régions ou des professions. Elle sera notamment en mesure d'apprécier les risques et les chances que les migrations internationales peuvent entraîner, par libre circulation des travailleurs dans tout le Marché commun, ou par l'effet de demandeurs d'emploi ou d'asile venus de plus loin encore.

Dans un pays libéré de la hantise du chômage, l'afflux de bras nouveaux n'est pas une menace, mais un renfort. Celui des Français d'Algérie en métropole, celui des Allemands de l'Est à l'Ouest n'ont entraîné aucun chômage particulier. À ceux qui récusent ces exemples parce qu'ils concernent des nationaux, rappelons l'expansion de la France durant les années 1960, expansion que vinrent soutenir des centaines de milliers d'immigrés venus d'Italie, d'Espagne, du Portugal, d'Algérie, puis d'autres pays africains et, enfin, de Yougoslavie et de Turquie. Avoir suspendu brutalement ces arrivées au début du septennat de Giscard d'Estaing n'a manifestement pas eu l'efficacité recherchée, puisque la croissance du chômage s'amorça et s'amplifia ensuite, Mais le mal est fait et il serait vain d'escompter un retour prochain aux conditions favorables des années 1960. On peut certes imaginer que les gains de productivité, l'extension de l'emploi féminin et l'arrivée à l'âge de la retraite des classes nombreuses du *baby boom* se combineront de façon telle que le chômage se résorbera spontanément au point que l'immigration redevienne nécessaire à la bonne marche de l'économie. Dans le meilleur des cas, on ne peut guère compter sur une telle guérison avant 2005. Le grand mal du chômage aurait alors duré pendant trente longues années, de quoi démoraliser la nation pour un siècle peut-être !

On ne peut donc se contenter de simplement gérer cette attente incertaine, mais il ne faut pas se cacher non plus que la marge ouverte aux politiques volontaristes est étroite, car les progrès européens et mondiaux du libre-échange et les abandons de pouvoirs consentis par la France et ses partenaires à la Communauté économique européenne (CEE) obèrent l'autonomie de la politique économique

française, sans garantir que la concertation européenne prendra la relève. Tant que Bruxelles continuera de régler ses démarches sur les principes libéraux promus par Washington et Londres et souvent acceptés par Bonn, plutôt que sur les principes des politiques de plein emploi initiées par Keynes, Paris devra s'aligner sur ce modèle, faute de quoi la fuite de capitaux, la dépréciation du franc et d'autres déséquilibres financiers et budgétaires viendraient sanctionner une politique par trop originale au sein de la CEE. On doit le regretter et s'efforcer de convertir Bruxelles à de plus saines priorités où le chômage serait jugé plus dangereux que l'inflation. Mais on ne peut parier sur une conversion rapide de la CEE. Le chômage qui tarabuste la France ne sera corrigé ni spontanément, ni par une rapide coopération européenne.

Reste à trouver une politique nationale, volontariste certes, mais compatible avec les normes mondiales et européennes qui régissent aujourd'hui l'activité économique. De ce point de vue, une voie ouverte — et probablement la seule — pour alléger durablement le chômage et pour dynamiser l'économie comme l'ensemble des activités nationales, sans prendre le risque de déséquilibres économiques qui déstabiliseraient le budget ou la monnaie est de *stimuler la croissance de la population française pendant une très longue période*. Il s'agit d'accélérer cette croissance dès à présent, pour renforcer la demande et faire reculer le chômage, puis de maintenir une forte croissance démographique, bien après que le chômage aura nettement décliné, afin de pérenniser cet heureux entraînement de toutes les activités. Il s'agit, comme on va le montrer, d'accroître progressivement la population française, jusqu'à la doubler sur la durée d'une vie humaine. Il s'agit donc de construire méthodiquement une France du 21<sup>e</sup> siècle, deux fois plus peuplée que celle d'aujourd'hui.

## **Peser la France**

### [Retour à la table des matières](#)

En 1800, alors que les guerres napoléoniennes, nourries par une forte démographie, avaient déjà commencé, les vingt-neuf millions de Français rassemblaient 20 pour cent de la population européenne, non compris l'Empire russe. Un siècle plus tard, les quarante et un millions de Français ne formaient plus que 14 pour cent de la population européenne, hormis la Russie. Aujourd'hui, dans les mêmes limites, la France pèse 11 pour cent de l'Europe.

Son rapetissement est plus net encore à l'échelle mondiale où elle comptait pour un gros 3 pour cent en 1800, pour 2,5 pour cent en 1900 et où elle pèse, aujourd'hui, à peine plus de 1 pour cent. En France, la natalité s'est modérée dès la fin du 18<sup>e</sup> siècle, alors que l'explosion de la population européenne s'est prolongée pendant tout le 19<sup>e</sup> siècle et que l'exubérance démographique des autres continents

s'est affirmée seulement au 20<sup>e</sup> siècle. En 1950, la France se classait juste après l'Italie, onzième des pays rangés selon leur population totale. Aujourd'hui, elle est déjà descendue au vingtième rang, derrière le Royaume-Uni. En 2025, les prévisions de l'ONU la placent en vingt-septième position, entre le Soudan et l'Ouganda, suivie de près par l'Algérie.

Certes, l'échelle des puissances ne se mesure plus à l'aune des populations. Depuis que la révolution industrielle a déplacé l'accent vers l'économie, l'accumulation du capital est devenue décisive, sous toutes ses formes : richesses acquises, capitaux exportables et interventions bancaires. Qui plus est, la révolution informatique, dont les effets se propagent actuellement en tous domaines, bouscule à nouveau les critères de l'excellence : la longueur et la qualité des études ainsi que le volume des ressources consacrées à la recherche scientifique deviennent prépondérants. Dans tous ces domaines, la France est bien placée. Mais lorsqu'elle se compare aux deux cent cinquante-trois millions d'Américains, aux cent vingt-quatre millions de Japonais et aux quatre-vingts millions d'Allemands, son rapetissement démographique lui devient sensible. L'histoire comme l'actualité attestent que le poids de sa population affecte son imaginaire collectif, son idéologie consciente et inconsciente. La perception commune de l'Allemagne est un bon indicateur à cet égard.

Au début du 19<sup>e</sup> siècle, il existe encore tant d'Allemagne que la France peut les ignorer toutes, même après la *bataille des nations*, à Leipzig, en 1813. Mais lorsque, de *Zollverein* en confédérations successives, l'unité allemande donne corps à un empire qui fait sentir toute sa force à la France de 1870-1871, le poids relatif des deux pays devient, en France, un vaste sujet de propagandes et d'inquiétudes. Dans les frontières de l'époque, la France de 1875 pèse encore 93 pour cent de l'Allemagne, mais elle croit se dépeupler, parce que sa population augmente beaucoup moins vite que celle de l'Empire allemand : en 1900, elle tombe à 72 pour cent et en 1925, malgré les rectifications de frontières décidées par le traité de Versailles, sa population n'atteint même pas 63 pour cent de celle de l'Allemagne de Weimar.

Vingt-cinq ans plus tard, son déclin relatif s'achève. En termes démographiques, la France de 1950 pèse toujours 60 pour cent de l'ensemble allemand, mais l'avenir paraît plus rassurant parce que l'Allemagne est désormais scindée. En effet, la population française équivaut à 86 pour cent de l'Allemagne utile, celle de l'Ouest. Mauriac exprime le soulagement des élites françaises auxquelles ses commentaires du *Figaro* donnent à penser : « J'aime beaucoup l'Allemagne, écrit-il en 1952. Je l'aime tellement que je suis ravi qu'il y en ait deux... » De fait, la RFA, c'est-à-dire l'Allemagne de l'Ouest, perd de son avance démographique — et économique — vis-à-vis de la France. Les 86 pour cent de 1950 deviennent 91 pour cent en 1989 : l'égalité des populations allemande et française est en vue, d'autant que la RFA, après l'afflux de réfugiés entre 1945 et 1961 — date d'érection du Mur de Berlin — est désormais en recul

démographique : on y meurt peu, mais on y naît moins encore. L'Allemagne occidentale d'avant 1990 est un géant démographique et économique que la France rattrape, mais un nain politique chez qui stationnent plus de trois cent mille soldats étrangers, y compris trente-cinq mille Français. L'axe France-Allemagne, forgé par le traité de 1963, semble équilibré. Il sert d'épine dorsale à l'Europe en construction.

Cette perspective s'effondre, à la fin de 1989, en même temps que le Mur de Berlin. Dans un monde où la population s'accroît d'un équivalent-Mexique chaque année, la France se retrouve projetée, imaginativement, en 1900, car l'Allemagne de 1990 où la RFA occidentale et la RDA orientale se réunifient et où affluent maints réfugiés, plus ou moins allemands, bondit à près de quatre-vingts millions d'habitants, contre cinquante-sept à peine pour la France. Le désordre des esprits, en France, et les saccades de la politique étrangère française, depuis lors, ont sans doute de multiples sources, mais l'émergence d'une Allemagne qui promet d'être le géant économique, démographique et politique de l'Europe, y contribue assurément. Raison de plus pour assainir l'idéologie française en même temps que l'économie, en prenant délibérément un nouvel élan démographique de très longue durée.

Élan d'autant plus précieux qu'il permettra d'atténuer le rapetissement de la France, tout en ralentissant son vieillissement. En effet, la France vieillit. Les plus de soixante ans qui composaient environ 10 pour cent de sa population totale, depuis la fin du 18<sup>e</sup> siècle, se sont multipliés après 1860. Au tournant du 20<sup>e</sup> siècle, ils formaient déjà 13 pour cent du total et, à l'orée du 21<sup>e</sup> siècle, ils approcheront des 20 pour cent. Tout concourt à cette évolution : l'heureux allongement de la longévité comme la modération de la natalité. Mais il s'ensuit diverses conséquences qui ne sont pas toutes favorables. Le financement des retraites devient préoccupant. La raréfaction relative des actifs l'est plus encore, coïncés qu'ils sont entre des plus de soixante ans souvent retraités et des moins de vingt ou vingt-cinq ans encore étudiants — ou, hélas ! déjà chômeurs. Qui plus est, un pays vieillissant voit les vieux, si ce n'est les vieillards, gouverner son État, ses régions, ses mairies et — ne l'oublions pas ! — ses entreprises, ses associations et ses partis. La vieillesse rend les pays frileux, le rapetissement les rend méfiants. Tout conspire à faire de la France du 21<sup>e</sup> siècle une nation grincheuse, arc-boutée sur ses valeurs et ses grandeurs passées, si elle se refuse à la cure de jouvence d'une nouvelle expansion démographique.

## Compter les Français

[Retour à la table des matières](#)

Être Français signifie quoi au juste ? Il y a des Français de par la loi, c'est-à-dire des nationaux français, mais ces Français-à-passeport ne vivent pas tous en France métropolitaine, ni même dans les départements et territoires d'outre-mer. En effet, il est aussi des Français vivant à l'étranger, parfois leur vie entière. À l'inverse, des étrangers visitent la France en touristes, tandis que d'autres s'y établissent comme étudiants, réfugiés, travailleurs, retraités ou rentiers. Au reste, nul n'est Français ou étranger pour l'éternité : la nationalité s'acquiert et, parfois, se perd ou s'abandonne, au gré de procédures nationales, comme les naturalisations, ou internationales, comme les transferts de territoire ou de souveraineté. Souvenons-nous des aller-retour de l'Alsace-Lorraine — ou de « L'Algérie, c'est la France ! » — et gardons-nous de croire qu'il s'agit là de vieilles histoires : les Comores sont parties naguère, Mayotte hésite encore et la Nouvelle-Calédonie devra choisir en 1997, sans compter les péripéties non programmées de l'histoire à venir.

En sachant que les données de notre recensement sont valides à 1 ou 2 pour cent près, mais qu'elles ne peuvent inclure les Français vivant en pays étrangers, on peut clarifier les distinctions précédentes par quelques chiffres, valables pour la moyenne de l'année 1990 :

— *Les habitants de la métropole* sont 56,6 millions, dont 53 millions de nationaux et 3,6 millions d'étrangers.

— *Les nationaux français* sont 56 millions dont 3 millions résident hors la métropole ; de ces derniers, une petite moitié (1,4 million environ) habite les départements et territoires d'outre-mer où les étrangers sont rares et une grosse moitié (de l'ordre de 1,6 million) se partage entre de nombreux pays étrangers, principalement en Europe, en Amérique du Nord et en Afrique.

— *Ces nationaux français le sont de naissance* pour 53,8 millions d'entre eux, alors que 2,2 millions d'autres Français ont acquis cette nationalité de leur vivant.

— S'agissant encore du *lieu de naissance des habitants actuels de la France métropolitaine*, on observe que 52,5 millions d'entre eux sont nés en métropole (y compris 0,7 million d'étrangers) et que 4,1 millions sont nés à l'étranger (y compris 1,3 million de nationaux français qui sont, pour l'essentiel, des rapatriés d'Algérie).



On pourrait compliquer ces chiffres à plaisir, pour tenir compte des autres cas de figure — tel celui des Français à double ou triple passeport, c'est-à-dire des nationaux français, selon la loi française, qui sont en même temps nationaux d'autres pays, selon la loi de ces derniers. Mais cela ne modifierait nullement cette vérité essentielle : les Français sont tels, non par quelque grâce intime, mais par le jeu des lois territoriales et par les trajectoires géographiques des familles où ils naissent. Autrement dit, la France qui a été fort exposée jadis aux rectifications de frontières, métropolitaines et coloniales, a également été exposée aux multiples courants d'échanges internationaux auxquels elle demeure délibérément ouverte : jamais les marchandises, les capitaux, les idées et les images ne franchissent les frontières sans qu'il y ait des hommes pour les accompagner.

L'affaire est d'importance, car elle marque l'une des originalités historiques de la société française. Alors que, tout au long du 19<sup>e</sup> siècle et du premier 20<sup>e</sup> siècle, la plupart des autres pays européens ont projeté plus de soixante millions d'émigrants vers les Amériques et vers d'autres colonies de peuplement, la France n'a guère contribué à ces flux. Bien au contraire, sa natalité, tôt ralentie, l'a conduite à importer les renforts de main-d'œuvre que l'essor industriel, puis les pertes de la Première Guerre mondiale et l'expansion d'après 1945 ont rendus nécessaires.

Les étrangers qui formaient à peine 1 pour cent de la population métropolitaine au milieu du 19<sup>e</sup> siècle ont atteint les 2 pour cent en 1872, puis les 4 pour cent en 1921 et les 6,6 pour cent en 1931, pourcentage qui n'a été dépassé qu'en 1990 (6,8 pour cent). Le reflux provoqué par la crise des années 1930 et par les réactions xénophobes de 1939-1945 a été tardivement compensé par la forte immigration des années 1960, d'autant que divers freinages ont été appliqués en 1973-1974 et durant les années 1980. Au reste, l'effectif des étrangers a été durablement grignoté par l'effet des lois françaises, soit qu'elles facilitent la naturalisation (lois de 1889 et de 1927), soit qu'elles étendent ou assouplissent les normes d'acquisition de la nationalité française au bénéfice des conjoints de nationaux français et des enfants nés en France (lois de 1927 et de 1981).

D'où ce résultat notable : aujourd'hui, un Français adulte sur dix compte un étranger parmi ses parents ; un Français sur sept a au moins un étranger parmi ses grands-parents ; et un Français adulte sur cinq descend d'au moins un arrière-grand-parent étranger. Quant à pousser plus loin la recherche, point n'y faut compter : les lacunes de la statistique ancienne et le simple bon sens l'interdisent, car avec le recul des générations, les limites juridiques de la nationalité française deviennent de plus en plus floues, tandis que l'origine géographique des géniteurs de Français actuels s'étend peu à peu jusqu'au monde entier. À l'inverse bon nombre de descendants des Français du 17<sup>e</sup> siècle peuplent le Québec.

La France du 19<sup>e</sup> et surtout celle du 20<sup>e</sup> siècle a donc fonctionné comme une puissante machine à fabriquer des Français, en mêlant à ses nationaux de plus ou

moins longue date ce qu'il a fallu de Belges, d'Italiens et de Polonais, puis d'Espagnols et d'Algériens ou de Portugais pour faire bouillir la marmite nationale, sans oublier les apports plus divers venus de l'ex-empire colonial ou de régions en crise dont elle a accueilli les réfugiés. Chaque semaine, l'actualité politique, sportive, littéraire ou cinématographique vient nous rappeler que la France est riche de Poniatowski, de Noah, de Montand ou d'Adjani et de milliers d'autres porteurs, tout aussi qualifiés, de la culture et de la nationalité françaises.

## **Doubler la population en l'espace d'une vie**

[Retour à la table des matières](#)

Ainsi donc, nous proposons de doubler la population française par une croissance étalée sur toute la durée d'une vie humaine. La volontaire imprécision de cet objectif tient au fait que la démographie ne se laisse réguler par aucun *Journal officiel* et ne peut être mesurée sans quelque imprécision, tant les hommes bougent tandis que les statisticiens les photographient. Néanmoins, la vie humaine n'est pas un mauvais instrument de mesure. Pour les Français qui naissent aujourd'hui, l'espérance de vie est de soixante-dix-sept ans. Elle s'allongera sans doute encore, le temps que la France double sa population métropolitaine, mais on se gardera d'en préjuger trop précisément.

Pour fixer les idées, on s'en tiendra au voisinage des données actuelles, en souhaitant que la population métropolitaine s'accroisse, aussi régulièrement que possible, de 0,9 pour cent par an, ce qui doublerait son effectif en soixante-dix-huit ans environ. Une telle tendance doublerait l'élan actuel de la population française, car celle-ci s'accroît de 0,4 à 0,5 pour cent chaque année depuis 1965, c'est-à-dire depuis la fin du *baby boom* et des retours d'Algérie.

Une France décidant d'accélérer la croissance annuelle de sa population pour passer, en peu d'années, du rythme actuel au 0,9 pour cent retenu comme objectif, pourrait atteindre dès 2000 les soixante millions d'habitants. Elle rejoindrait le peloton des pays riches dont la politique démographique est audacieuse. Elle pourrait se comparer au Canada où, malgré un léger ralentissement depuis 1950, l'immigration et l'excédent des naissances sur les décès accroissent la population de plus de 1 pour cent par an, sinon à l'Australie où le gain annuel, quoique ralenti, demeure proche de 1,4 pour cent par an. Elle dépasserait les Etats-Unis où, après deux siècles d'immigration souvent massive, une loi de 1990 autorise encore l'entrée annuelle de sept cent mille réfugiés et immigrés par an, soit 0,3 pour cent de la population déjà établie.

De son côté, l'Allemagne occidentale a vu s'enfler, depuis 1986, les flux migratoires qui convergent vers elle, de l'Europe orientale et de la RDA plus que

d'autres pays : deux cent mille environ en 1986 et 1987, un bon cinq cent mille en 1988 et plus d'un million en 1989, avant la destruction du Mur de Berlin. Désormais arrondie par l'ancienne RDA et ouverte, pour quelques années encore, au rapatriement des Allemands dits « de souche » qui voudraient quitter la Pologne, les Balkans ou l'ex-URSS, l'Allemagne s'arrachera sans doute à la régression démographique qui la rongait depuis une quinzaine d'années. Mais, compte tenu des densités déjà atteintes — 250 habitants au kilomètre carré à l'Ouest et 150 à l'Est — et des préoccupations écologiques partout répandues, on doutera que cette Allemagne réunifiée ait, avant longtemps, l'envie de stimuler davantage sa croissance démographique, si bien qu'une France choisissant la politique volontariste, ici préconisée, aurait de bonnes chances d'égaliser la population de cette Allemagne d'ici une cinquantaine d'années.

À supposer que le renforcement démographique de l'Allemagne et de la France suscite une certaine émulation dans le reste de l'Europe, on pourrait même espérer que le poids de ce continent se maintienne à peu près, vis-à-vis du reste du monde, pour le plus grand bien de celui-ci : car il est souhaitable que les riches régions d'Amérique, du Japon et de l'Europe d'ou proviendront une bonne partie des machines, des capitaux et des aides nécessaires au développement des autres continents soient densément peuplées et pleinement actives.

Probables ou certains, les bénéfices à attendre d'une croissance soutenue de la population française se révèlent multiples : un élan européen, peut-être ; mais, assurément, une pacification assez rapide des craintes éveillées, en France, par l'unification allemande ; puis une correction méthodique des risques d'anémie et de frilosité entraînés par le vieillissement de la population française et par les désordres d'une pyramide démographique déchirée par deux guerres mondiales, avant d'être enflée par vingt ans de *baby boom* à 850 000 naissances par an, eux-mêmes suivis par vingt-cinq ans de naissances bientôt réduites à 750 000 environ.

Les tensions, voire les dégâts, que ces aléas démographiques pourraient provoquer au cours des prochaines décennies, si rien ne les répare, sont souvent évoqués par leurs manifestations les plus apparentes. On souligne la fragilité des systèmes de retraites, parce que le ratio actifs/retraités se dégrade. On craint les désordres du système sanitaire, tant la géographie du corps médical ou de l'équipement hospitalier et celle des malades à soigner sont soumises à des tendances divergentes quand la population totale augmente peu, vieillit nettement et densifie ou désertifie maintes régions. On observe, enfin, les désordres d'un système scolaire, dont tous les niveaux, d'abord submergés par des effectifs que la démographie et surtout la valorisation des études ont gonflés plus vite que le stock des classes et le nombre des maîtres, ont ensuite été exposés à des reflux d'effectifs qui rendent excédentaires certaines catégories d'enseignants ou de locaux scolaires des niveaux primaires, puis secondaires — et pas seulement dans les régions rurales en voie de dépeuplement.

Une population en croissance accélérée préviendra d'autant mieux ces désordres qu'elle permettra de combler les échancrures de la pyramide démographique, comme les vides du territoire national. En effet, la plupart des régions françaises sont moins densément peuplées que les autres régions de l'Europe, communautaire ou non. Seules l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais et l'Alsace font exception à cet égard. Qui plus est, plusieurs régions ont une population quasi stagnante, si ce n'est en recul. Dans ce désert français en formation, d'immenses investissements, réalisés naguère, sont sous-employés : routes de bonne qualité, villages et écarts électrifiés, adductions d'eau sans grande clientèle, postes et télécommunications peu usitées, écoles qui se vident, tribunaux et autres services publics dont l'activité décroît.

À l'inverse, il est évident qu'un doublement de la population française ne requerra pas un doublement du capital investi en équipements publics, ni un doublement des effectifs professionnels, dispensateurs de services publics. En se peuplant plus densément, la France valorisera mieux son patrimoine, tout en enravant sa désertification. Elle aura certes besoin, au fil des ans et des décennies, d'investir à neuf pour étendre et pour moderniser ses équipements, mais non au prorata de la population supplémentaire. En revanche, elle trouvera dans celle-ci tous les savoirs et savoir-faire requis pour accroître sa production, toute la force de travail, qualifiée ou qualifiable, nécessaire pour soutenir un regain de croissance économique.

En effet, le bénéfice principal à escompter d'une politique visant à doubler la population française par une action soutenue pendant des décennies résultera de l'impulsion nouvelle que l'économie recevra de cette politique. Une croissance démographique annoncée, vérifiée et sans cesse réaffirmée orientera toutes les anticipations économiques vers les productions accrues à réaliser pour une population régulièrement élargie, mobilisera toutes les volontés politiques vers les chances locales, régionales et nationales ainsi offertes et suscitera de nouvelles ambitions culturelles, comme il sied à un peuple lettré, dont l'avenir s'enrichit de nouvelles perspectives.

## **Nouveaux Français d'ici et d'ailleurs**

[Retour à la table des matières](#)

Accroître la population métropolitaine de 0,9 pour cent par an revient à l'augmenter, aujourd'hui, d'un bon demi-million d'habitants et, demain, d'un supplément annuel croissant au même rythme que la population en voie de doublement. Dès 2010, l'augmentation annuelle devrait dépasser les six cent mille. Vers 2025, elle atteindrait les sept cent mille habitants supplémentaires chaque année — et ainsi de suite, jusqu'à ce que la France fasse choix de ralentir, voire de

stopper sa croissance démographique, dans un monde où la population totale pourrait devenir quasi stationnaire, vers la fin du 21<sup>e</sup> siècle.

À s'en tenir aux années 1990 et en négligeant les premières années de montée en régime, il s'agirait donc d'adjoindre chaque année un peu plus de 500 000 habitants nouveaux à la France métropolitaine. Or celle-ci enregistre actuellement environ 760 000 naissances et près de 530 000 décès, soit une augmentation naturelle de l'ordre de 230 000. Autrement dit, la nature, guidée par les comportements humains, fournit à peine la moitié du supplément souhaitable.

La mortalité peut encore régresser. La médecine s'y emploie et tous ses progrès sont bénéfiques, dès lors qu'ils allongent la vie humaine sans produire des vieillards inaptes à l'autonomie. Mais d'importants gains sont surtout à attendre des progrès de civilisation qui résulteraient d'une réduction de l'alcoolisme, du tabagisme et d'autres dépendances, comme d'une raréfaction des accidents de la route et du travail, notamment pour les classes juvéniles. Pour une année comme 1991, quelques dizaines de milliers de décès — surtout masculins — auraient pu être épargnés de la sorte, ce qui accroîtrait la longévité des hommes et la rapprocherait de celle des femmes, qui leur survivent de huit ans en moyenne.

Du côté de la natalité, des gains plus importants sont escomptables, à condition toutefois d'aider à leur maturation. Rien ne serait plus sot qu'une sorte de natalisme rétablissant la semi-clandestinité de la contraception ou la prohibition de l'avortement. L'Église catholique romaine — ou, du moins, son pape — qui prône de telles actions, du Brésil à la Pologne, s'aveugle sur les réalités démographiques du monde présent. Plus avisées, maintes Églises réformées ou non chrétiennes contribuent à la discussion mondiale qui finira par aider l'islam à évoluer, lui aussi, pour le plus grand bien des régions musulmanes où le freinage démographique n'est pas encore nettement amorcé.

Dans les pays comme la France où la régulation des naissances s'est établie de longue date et où la législation répressive de 1920 a été plus gênante qu'efficace, avant de tomber en désuétude, puis d'être abrogée par les lois Neuwirth (1967), et Veil (1975), les naissances indésirées tendent heureusement à diminuer. Quant aux naissances rendues désirables par quelque appât économique, on se gardera de les surestimer. Les allocations familiales, les abattements fiscaux, et les éventuelles priorités consenties aux familles — en matière de logement, de transport, de vacances, etc. — ont une efficacité mal mesurable, même si, à n'en pas douter, ces éléments figurent à l'arrière-plan de maints comportements. Il conviendra d'ajuster mieux encore ce dispositif, notamment pour hâter les premières naissances. Encore faudra-t-il, à cette fin, s'attaquer au désordre de l'institution matrimoniale : non pour empêcher la cohabitation temporaire ou le divorce, mais pour officialiser plus aisément les couples qui se forment. La clarification des normes fiscales sera, de ce point de vue, très utile. De même, un meilleur ajustement des lois, des conventions collectives et des institutions — comme les crèches, garderies et écoles maternelles — qui régissent la situation des femmes enceintes et des mères

d'enfants en bas âge, pourrait aider beaucoup d'entre elles à mieux combiner une natalité souhaitée avec une vie professionnelle également désirée.

Néanmoins, l'évolution globale de la natalité continuera de dépendre, à titre principal, de l'humeur générale du pays, si bien qu'en ouvrant à la France une perspective séculaire de croissance démographique et économique et en travaillant d'arrache-pied à la résorption du chômage, on favorisera un relèvement de la natalité, d'autant plus affirmé que la nouvelle politique sera clairement annoncée et obstinément poursuivie.

Quoi qu'il en soit, le taux de natalité ne se décrète pas, si bien que l'évolution du croît naturel — c'est-à-dire de l'excédent des naissances sur les décès — ne suffira pas, avant longtemps, à remplir l'objectif visé. Pour moitié, au départ, et pour une fraction sans doute déclinante, ensuite, l'atteinte de cet objectif dépendra d'apports extérieurs.

L'Europe en fournira probablement une partie. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993, la libre circulation sera de règle pour les nationaux des douze États membres de la CEE. L'Europe communautaire deviendra potentiellement un espace ouvert à d'amples déplacements de population, à l'instar des États-Unis. Certes, les Européens ont été, jusqu'ici, plus casaniers que les Américains, mais cela n'est-il pas le fait de leurs traditions paysannes et de leurs États exigus à l'échelle américaine ? La suppression des frontières, la raréfaction des paysans et la liberté d'établissement, en principe ouverte pour toutes les professions, vont se concrétiser par des mouvements de population, d'abord timides, mais qui pourraient vite s'enfler, surtout si la connaissance des langues étrangères continue de se répandre parmi les Européens.

La Méditerranée espagnole, française et italienne servira-t-elle de Floride et de Californie aux retraités du reste de l'Europe ? Les industries nouvelles s'égailleront-elles, au gré de leurs clientèles les plus massives ? Les entreprises de services, que les télécommunications peuvent desservir n'importe où, n'iront-elles pas s'installer dans les sites où la main-d'œuvre est abondante et peu chère, à moins qu'elles ne préfèrent les climats amènes, les zones touristiques et les villes accueillantes ? Toujours est-il que des migrations d'un pays à l'autre vont infléchir le peuplement européen et que la France pourrait en être l'une des bénéficiaires, si sa politique y prend garde de façon suivie. Néanmoins, on ne se hasarderait pas à chiffrer le nombre des ressortissants des onze autres pays de la CEE — ou, demain, des nouveaux États membres de cette Communauté — qui viendront s'adjoindre au 1 300 000 Européens vivant en France, soit 38 pour cent des étrangers actuellement recensés dans notre pays.

La libre circulation intra-européenne ne s'appliquera pas seulement aux citoyens des pays membres de la CEE. Elle concernera aussi une partie des migrants de toutes origines, déjà accueillis dans cet espace : on en jugera en

examinant, plus loin, la portée actuelle et potentielle des accords de Schengen. La pleine extension de ces accords ne sera sans doute pas acquise d'ici la fin du 20<sup>e</sup> siècle, mais elle s'achèvera avant que le siècle prochain soit très avancé, si bien que la négociation de normes applicables à l'immigration européenne deviendra un enjeu politique durable.

De longue date, la France pratique le droit d'asile au bénéfice de réfugiés qui doivent s'abriter des convulsions politiques de leurs pays d'origine. Au cours des dix dernières années, les guerres du Sud-Est asiatique, les coups d'État d'Afrique et de Haïti et les soubresauts de l'Est européen ont été les principales sources des demandeurs d'asile. Au total dix mille à quinze mille réfugiés ont été admis chaque année, mais on doit considérer ces ordres de grandeur avec circonspection, car la durée variable des procédures d'octroi de l'asile ou des jugements en appel consécutifs à son refus interdisent l'extrapolation des données, même décennales.

D'autant que les demandes d'asile politique habillent souvent aussi des tentatives d'immigration visant à contourner les barrages réglementaires qui ont été établis, en France, dès la création de la carte de séjour, en 1917, et qui ont été revigorés ou relevés lors de chacune des crises économiques ou politiques traversées par le pays. Les évolutions observées depuis 1974 confirment cette règle. Une aide au retour volontaire a suscité le départ de soixante mille travailleurs étrangers. De 1984 à 1988, une nouvelle aide à la réinsertion a provoqué le reflux de trente mille autres immigrés, tandis que les normes applicables aux regroupements familiaux, autour des travailleurs immigrés en situation régulière, ont été rendues plus restrictives. À l'inverse, et tout comme les États-Unis, l'Allemagne et d'autres pays de la CEE, la France a plusieurs fois régularisé la situation des immigrés qui avaient réussi à s'établir clandestinement.

Au total, ces mesures, dont l'efficacité et la moralité sont toujours discutées, ont eu pour effet de stabiliser à peu près l'effectif global de la population étrangère en métropole entre les recensements de 1982 et 1990, c'est-à-dire durant une période où, de leur côté, les naturalisations et les acquisitions de la nationalité française par mariage ou filiation ont concerné, en moyenne, soixante mille personnes par an. Ainsi les entrées dans la nationalité française ont pratiquement compensé les arrivées nouvelles, à quelques dizaines de milliers de départs près. Mais cette stabilisation est mesurée par des statistiques que les clandestins, rebelles à toutes les procédures administratives, rendent imparfaites. Un renforcement méthodique des investigations statistiques de toute sorte est requis — on y reviendra — pour aider à dédramatiser le débat politique français, en l'asseyant sur une connaissance plus fine de réalités migratoires particulièrement fluides.

Quoi qu'il en soit, l'apport annuel de populations étrangères venant abonder l'excédent naturel des nationaux français a été sensiblement inférieur aux niveaux qu'il conviendrait d'atteindre et de tenir, pour doubler la population métropolitaine

sur une durée de vie, c'est-à-dire d'ici 2065 ou 2070. En termes actuels, l'objectif serait de gagner 250 000 à 300 000 habitants supplémentaires par an, alors que l'apport effectif net représente actuellement, au maximum, un cinquième de ce total, tous clandestins compris. La France devra donc s'ouvrir davantage à l'immigration, si la politique que nous préconisons est adoptée.

## Gérer une immigration accrue

[Retour à la table des matières](#)

Dans un monde dont la population augmente de 1,7 pour cent par an — ce qui entraînerait son doublement en quelque quarante ans, n'était le ralentissement attendu dans l'intervalle —, monde dont les accroissements majeurs sont logés hors des pays riches d'Europe, du Japon et d'Amérique septentrionale, avec des pointes extrêmes en Afrique subsaharienne et au Proche- et Moyen-Orient, les pays riches sont exposés à une pression migratoire durable. Ils peuvent y répondre soit en dressant des murailles contre les étrangers, à la manière japonaise ; soit en gérant une politique d'immigration, comme le font les États-Unis et le Canada ; soit, enfin, en contribuant à freiner l'immigration sur ses bases de départ, par une politique favorisant le développement local, comme tentent de le faire plusieurs pays de la riche OCDE, mais avec une générosité guidée par leurs ambitions stratégiques et par leurs héritages coloniaux.

La France participe de cette troisième tendance, mais son débat public atteste qu'elle hésite entre la forteresse anti-immigrés et la porte ouverte à une immigration sélectionnée. Or une telle immigration est indispensable pour donner à toutes les activités nationales l'élan souhaitable. La France des années 1990 et suivantes va accueillir de nouveaux contingents d'Européens venus du reste de la CEE et de Français en provenance des départements et territoire d'outre-mer, ainsi que d'occasionnels contingents de réfugiés politiques. Il lui appartient d'adjoindre à ces apports un net supplément d'immigrés. Mieux leur nombre sera défini et contrôlé, d'année en année, de façon à lisser la croissance totale de la population, mieux leurs qualités seront adaptées aux objectifs prioritaires de la politique nationale, et mieux cette politique d'immigration sera appréciée, à l'usage, par la grande majorité des Français.

Son premier objectif devrait être de combler les déficits les plus dangereux de la pyramide des âges, c'est-à-dire de compléter les classes d'âge trop courtes, nées à partir des années 1965 et surtout 1973. Ainsi, l'immigration d'hommes et de femmes, aujourd'hui âgés de vingt-cinq à trente ans au plus, viendra assurer une meilleure cohérence avec les générations de plus en plus nombreuses qui serviront d'assise à une population en voie de doublement progressif.



Un second objectif, plus essentiel encore, devrait être de doser — à moyen terme, sinon année après année — les pays et régions de provenance des nouveaux immigrés, de façon à maintenir ou à renouer les liens traditionnels de la France, tout en les débarrassant de leurs séquelles colonialistes ; de façon à nouer, aussi, de nouveaux liens avec des pays d'un grand poids, dont les langues et les modes de vie doivent être mieux connus des Français, pour faciliter les échanges économiques et culturels ultérieurs ; de façon, enfin, à enrichir progressivement l'effectif des Français aptes à s'installer dans les régions du monde dont certains de leurs ascendants seront venus, tant il est vrai qu'avec une ou deux générations d'écart une bonne politique d'immigration peut aussi nourrir une bonne politique d'émigration, c'est-à-dire de rayonnement international de la France.

D'autres objectifs, enfin, pourront être définis pour satisfaire des besoins moins permanents ou pour s'adapter à diverses conjonctures, qu'il s'agisse de parer aux déficits de certaines professions, de hâter la revitalisation de certaines zones métropolitaines ou d'accompagner d'autres transformations des structures économiques, politiques et culturelles du pays. Autrement dit, *une politique délibérée d'immigration n'a nul besoin d'être laxiste*. Ce ne sera pas une porte ouverte à toutes les misères du monde ou à toutes les aventures. Qu'il s'agisse de l'accueil des réfugiés ou de l'admission d'autres étrangers, des normes quantitatives et qualitatives peuvent être définies et périodiquement réactualisées, cependant que leur respect peut faire l'objet de contrôles vigilants et de statistiques détaillées, que ces normes soient établies et appliquées à l'échelle nationale ou qu'elles soient délibérées et peut-être appliquées au niveau européen.

Au demeurant, l'effectif total des nouveaux immigrants sera toujours défini comme un solde, c'est-à-dire comme l'écart entre, d'une part, la progression globale visée — par exemple, le 0,9 pour cent annuel, déjà discuté — et, d'autre part, l'excédent naturel majoré des entrées d'Européens de la CEE, de Français d'outre-mer et de réfugiés régulièrement acceptés. Estimé provisionnellement et vérifié, d'année en année, par des méthodes que l'expérience affinera, cet écart global fixera le cadre à l'intérieur duquel les quotas indicatifs selon l'origine, l'âge, le métier et tous les autres critères d'immigration auront à s'inscrire.

En 2025, le monde comptera seize pays d'au moins cent millions d'habitants. La France se rapprochera de ce groupe si elle suit la politique qui est ici préconisée, car elle aura grossi d'un bon tiers dans l'intervalle et contiendra déjà plus de soixante-quinze millions d'habitants. D'ailleurs, aucun chiffre fatidique n'est à retenir : ce qui importera, c'est l'élan pris par un pays qui veut grandir pour mieux s'adapter aux transformations de l'Europe et du monde et pour stimuler sa production économique comme sa richesse culturelle et sa confiance en soi. Être et demeurer grande ou devenir frileuse et mesquine : tels sont les avènements collectifs entre lesquels la France doit choisir.

À supposer qu'elle fasse le bon choix, il lui faudra évidemment coordonner tous les outils d'observation et d'administration nécessaires à la conception et à l'exécution d'une politique démographique ambitieuse. Mais il lui faudra aussi soutenir cette politique par des choix budgétaires et fiscaux pertinents, par des choix économiques ciblant le chômage comme ennemi principal et par des choix politiques assurant la cohérence de toute sa démarche. Il lui faudra donc revivifier son Parlement pour que les orientations à prendre et les contrôles à exercer soient effectués, d'année en année, par une représentation nationale dûment éclairée — et non par un cortège d'administrations, amies de l'ombre technocratique et gardiennes de frontières bureaucratiques.

## *Avis aux démographes*

[Retour à la table des matières](#)

*On essaierait vainement d'étiqueter nos propositions en termes purement démographiques. Elles ne sont pas natalistes, car elles considèrent la prévention des naissances et l'activité professionnelle des femmes comme deux grands progrès à généraliser. Elles ne sont pas davantage antinatalistes, car elles accueillent toutes les naissances supplémentaires que les Français pourront désirer. Elles sont favorables à l'accélération et à l'extension de la transition démographique dans le monde, c'est-à-dire à une limitation des naissances venant partout compenser le recul de la mortalité. Mais ce souhait ne concerne la France que par le détour des femmes immigrées qui s'y accoutument aux normes européennes de fécondité et incitent leurs familles d'origine à les imiter.*

*Nos propositions se cristallisent en un élan démographique sans ressaut brutal de la population, car il s'agit d'éviter que la France connaisse des secousses comparables à celle qu'elle subit en 1962-1963 ou à celle que l'Allemagne s'est imposée depuis 1989. Elles ont plutôt une signification géopolitique en ceci qu'elles suggèrent — de fait et par l'exemple — un meilleur étalement des densités de population sur une planète désormais grillagée d'États jaloux de leur indépendance.*

*Plus encore, elles participent d'une volonté de relancer l'économie rongée par le chômage et de revitaliser la vie politique et culturelle d'une France qui — comme ces vieilles personnes dont les habits semblent devenir trop larges — risque de flotter dans ses rêves de grandeur.*

## 3

# La croisade contre le chômage

[Retour à la table des matières](#)

Confusément, la France se croit menacée par les travailleurs étrangers. Oublieuse de l'écroulement de 1940, elle rêve d'une nouvelle Ligne Maginot, au lieu de s'inspirer de la Libération, époque où elle se dota du système fiscal et social qui put accompagner sa reprise démographique, après un siècle de stagnation autour de quarante millions d'habitants. Ce système fiscal et social ne provoqua certes pas le *baby-boom* des années 1950, ni l'immigration des années 1960, mais il les conforta.

La croissance démographique a été de l'ordre du tiers en trente ans, portant le pays de quarante millions à cinquante-trois millions d'habitants. Sur cette lancée, la France aurait pu atteindre quatre-vingts millions d'habitants dès 2020. Ce rythme, voisin de 0,9 pour cent par an, est précisément celui que nous proposons de retrouver dès le tout début du 21<sup>e</sup> siècle.

En fait, les deux croissances, démographique et économique, s'essoufflent depuis le milieu des années 1970. La France est entrée dans une phase de ralentissement, couramment dénommée *la crise*. Pour rompre ce processus, il faut rétablir les anticipations des producteurs et des consommateurs dans le sens de toutes les croissances : plus nombreux nous serons, plus nous produirons, plus nous consommerons. Et, pour qu'une telle politique soit prise au sérieux, il faut s'en tenir fermement à sa propre logique en attaquant de front le chômage.

La baisse de ce dernier ne doit plus être attendue du retour miraculeux d'une forte croissance économique, mais doit être systématiquement provoquée et organisée. Nous proposons pour cela d'agir, avec obstination, selon quatre axes, en veillant à la cohérence des actions visant à :

- l'organisation d'un service civique national pour toute la jeune génération, garçons et filles ;
- la réduction du coût du travail, à commencer par le travail peu qualifié ;
- un redéploiement des prélèvements obligatoires, pour retrouver, dans les conditions actuelles, les vertus du système conçu à la Libération ;
- enfin un partage du travail, sous des formes dûment négociées.

## Un service civique national

[Retour à la table des matières](#)

Actuellement, tous les jeunes hommes de nationalité française sont en principe recrutés par les armées. Toutefois 3 pour cent des appelés substituent à ce service militaire une période plus longue de coopération outremer ou de participation à diverses tâches d'intérêt général. Qui plus est, environ 25 pour cent des jeunes sont exemptés du Service ou réformés dès les premières semaines pour des raisons médicales ou sociales. Au total, sur les huit cent mille garçons et filles de chaque classe d'âge, trois cent mille effectuent un service national, y compris un millier de jeunes filles volontaires.

Cette obligation désuète doit faire place à un service civique, ayant pour objectifs d'intégrer les jeunes à la nation française et de parfaire leur formation selon les priorités que la conjoncture impose. L'ennemi est aujourd'hui le chômage, il faut donc organiser ce service civique en ayant le chômage en ligne de mire.

Il ne s'agit pas de transformer de jeunes chômeurs en soldats, comme on a transformé des chômeurs âgés en retraités. Le nouveau service civique diminuera sans doute le nombre des demandeurs d'emploi de 18-19 ans et provoquera quelques dizaines de milliers de créations d'emplois pour encadrer les recrues non militaires. Au total, le nombre de chômeurs diminuerait peut-être de cent cinquante mille unités, mais une fois seulement.

L'essentiel est que ce service civique devienne vite une arme anti-chômage. Pour cela, il faut qu'il offre à toute la jeune génération une activité favorisant son insertion professionnelle et sociale. Mieux vaut prévenir que guérir : la prévention du chômage doit avoir le pas sur son traitement social. Tant que durera la crise actuelle — disons tant que le taux de chômage dépassera 3 pour cent de la population active, soit environ sept cent cinquante mille chômeurs —, le service civique et l'impôt remodelé, évoqué plus loin, devront être organisés de façon telle que les appelés, les contribuables et leurs familles aient intérêt à la baisse du

chômage, qui allégera leurs charges, en temps ou en argent. Le service civique national sera ainsi comparable à une contribution en nature — un *impôt sécheresse d'emploi* pourrait-on dire — destinée à traiter une grande cause nationale. Puis, quand le plein emploi sera rétabli, il deviendra le symbole de la nationalité française, qu'elle soit acquise de naissance ou par toute autre voie.

Le Parlement sera appelé à en voter les principes, laissant l'administration régler les modalités. L'âge auquel ce service sera dû pourra peut-être dépendre des études entreprises et de la situation de famille, dans un souci de compromis optimal entre l'intéressé (e) et la collectivité, mais il serait bon de sacraliser ce devoir civique en éliminant tout écart aux règles fixées et toute forme de planque. Les insuffisances de capacités physiques ou mentales, en particulier, devraient être traitées par des regroupements appropriés des jeunes appelés, de façon que les grands invalides soient seuls exemptés du service. L'obligation ne sera pas non plus éludable par objection de conscience, mais, à l'inverse, aucune durée supplémentaire ne viendra pénaliser le refus du service armé, puisque d'autres formes de service seront possibles.

Les deux mois abandonnés par la loi Joxe de 1991, qui a réduit le service militaire de douze à dix mois, pourraient être consacrés à une sorte de *check up* généralisé des aptitudes physiques, des connaissances sur le secourisme, l'hygiène et la sexualité et du niveau de formation intellectuelle, morale et civique. Un traitement des cas d'illettrisme ou de toxicomanie serait entrepris, tandis que les insuffisances ordinaires de capacités sportives, de culture générale ou d'instruction civique donneraient lieu à un effort de remise à niveau.

Ce tronc commun s'achèverait par le choix d'une option pour les mois suivants, choix exercé dans une vaste palette d'activités, offerte par le vote du Parlement : services armés, y compris gendarmerie et police ; services risqués, tels ceux des pompiers, de l'assistance aux sinistrés des catastrophes, naturelles et autres ; interventions humanitaires, y compris à l'étranger ; secourisme routier, renfort aux hôpitaux, protection des routes, des plages, des sites naturels et des monuments publics contre le vandalisme et les dommages accidentels ou provoqués ; prévention des incendies de forêts ; assistance aux personnes isolées. Dans toutes ces variantes, les recrues, dûment entraînées et encadrées, seront en outre logées, nourries et entretenues dans les unités adaptées à chaque option. Chaque appelé aurait à classer les choix offerts de façon à exprimer ses refus et, pour le reste, à marquer simplement ses préférences ; par exemple, si cinq voies étaient offertes, chacun pourrait en rejeter deux et classer les autres, sans garantie que son premier choix sera satisfait.

L'expérimentation prudente, mais extensible, des formules d'auto-organisation des appelés eux-mêmes sera des plus recommandables. Il conviendra, par ailleurs, de loger le service civique national aussi loin que possible des grandes villes et de leurs banlieues massives, afin d'aider au ressaisissement des jeunes urbaines

trop souvent abandonnées au désœuvrement et de contribuer à la revitalisation des villes et des campagnes frappées d'anémie. La réhabilitation de l'habitat rural désaffecté sera d'ailleurs une des missions à assigner aux nouveaux mobilisés, ne serait-ce que pour assurer le logement d'une partie d'entre eux.

Le risque à éviter, illustré par l'expérience des Chantiers de jeunesse du régime de Vichy, serait de recourir trop exclusivement aux milieux militaires, paysans ou syndicaux pour l'encadrement des recrues. Pour se garder contre le boy-scoutisme et la récupération idéologique — qu'elle soit cléricale, politique ou autre —, il faudra valoriser exclusivement l'idéologie contenue dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la Constitution et les traités internationaux engageant la France. La présentation aux jeunes recrues de l'histoire contemporaine, des principaux courants de pensée et des religions établies en France et en Europe pourra enrichir leur formation civique, si elle est bien dosée, selon les normes de la laïcité républicaine.

Tant que le chômage demeurera oppressant, le service civique devra l'attaquer directement. Il reprendra la formation des recrues qui ont tout oublié de l'école et que l'actuel service militaire chiffre à environ trente mille garçons par an. Il expérimentera de nouvelles méthodes pour qualifier les cent cinq mille jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans certificat d'études ni CAP, et qui forment le gros du contingent promis au chômage de longue durée. Autrement dit, le nouveau service civique national devrait fonctionner comme un sas en amont de l'Agence nationale pour l'emploi — ou, pour prendre une autre image, comme un vaccin anti-RMI. Il faudra, à cette fin, solliciter et organiser, au niveau régional et local, la collaboration des branches professionnelles et des services d'orientation de l'Éducation nationale, et expliquer, de façon intelligente et moderne, l'intérêt des différentes filières proposées aux jeunes.

Ainsi, le service civique national contribuera à l'orientation des futurs étudiants de l'Université et des autres formations supérieures, aujourd'hui condamnés aux échecs massifs du premier cycle universitaire et à l'errance dans les diverses filières de l'après-baccalauréat. Mieux, il aidera l'ensemble du système scolaire et universitaire à évaluer, d'année en année, ses performances et ses défaillances, afin que sa propre réforme devienne une de ses préoccupations permanentes.

Sur un autre plan, le service civique favorisera la rénovation des politiques sociales. Les négociations nécessaires — par exemple avec les ambulanciers privés, les assistantes sociales ou d'autres professions — définiront les règles d'intervention des jeunes appelés, en équilibrant la protection des droits légitimes des professions et l'élimination des corporatismes abusifs. L'instance responsable du service civique devra donc avoir la souplesse d'un office autonome, plutôt que la raideur d'un ministère. La loi devra s'en tenir aux seuls principes — âge d'appel, options ouvertes, durée du service, adaptation aux possibilités d'encadrement par des personnels venus de la Défense, de l'Éducation nationale et d'autres

ministères — et laisser à cet office une grande latitude pour agir et pour passer des contrats. Il ne s'agira pas de créer une nouvelle armée, mais d'inventer une formation des citoyens français pour le 21<sup>e</sup> siècle, formation à poursuivre après la résorption du chômage, mais pour une durée allégée.

## **La réduction du coût du travail**

[Retour à la table des matières](#)

Le chômage relève pour une bonne part d'un traitement économique orientant le comportement des employeurs potentiels. L'un de ses déterminants principaux est parfaitement identifié, pour ce qui est de l'excès du chômage en France par rapport aux pays comparables : c'est le coût du travail des débutants. Autrefois, quand un patron embauchait un apprenti, il ne prenait pas de risque. Tant que sa nouvelle recrue n'avait pas fait ses preuves, son salaire restait misérable. Aujourd'hui, avant que le nouvel employé ait affirmé son utilité, il faut lui payer un salaire égal ou supérieur au Smic, ainsi que des charges sociales de 46 pour cent à la charge de l'employeur, auxquelles s'ajoutent 20 pour cent à la charge du salarié. Sur un salaire brut de 5 500 francs par mois, le salarié paie 1 100 francs et son employeur 2 500 francs. Ainsi, l'entreprise décaisse 8 000 francs par mois, mais le salarié ne reçoit que 4 400 francs de salaire minimum net, ces chiffres tenant compte des cotisations aux différentes branches de la Sécurité sociale, ainsi qu'à l'assurance chômage (Assedic). De quoi décourager beaucoup d'entreprises !

C'est là un bel exemple d'effet pervers : des dispositions destinées à protéger le salarié contre les risques de l'existence, par un barème minimal et par la Sécurité sociale, finissent par aggraver le chômage.

Par rapport à la plupart de ses partenaires commerciaux, la France recourt moins à l'impôt direct et beaucoup plus à cette forme d'imposition indirecte, incorporée dans les prix, que sont les cotisations sociales. Comme l'impôt n'est pas perçu sur les revenus les plus bas, alors que les cotisations sociales le sont, la faiblesse de l'impôt direct en France a pour conséquence la surtaxation des bas revenus, en particulier ceux des débutants. Les choses s'aggravent chaque fois qu'il faut résorber le déficit de la Sécurité sociale ou de l'assurance chômage : il est plus facile d'obtenir des syndicats (et des entreprises) une majoration des cotisations, que de demander au Parlement d'augmenter la pression fiscale. Ainsi, on augmente chaque fois le coût du travail des salariés, au lieu de limiter les largesses de la redistribution sociale, en particulier celles qui bénéficient aux titulaires de salaires confortables ou à des professions, comme celles de la santé, qui tirent leurs ressources de cette redistribution.

Jusqu'ici, pour abaisser le coût du travail de certains débutants, on ne s'est cependant pas privé de dénaturer le salaire minimum. On a inventé toute une série de statuts qui entrent dans ce que l'Insee désigne, par euphémisme, comme des formes particulières d'emplois (travaux d'utilité collective, stages d'initiation à la vie professionnelle, formations en alternance, contrats de conversion, etc.). Ces statuts sont rémunérés, non sans jouer sur les mots, par des indemnités, allocations, etc., afin d'éviter le terme « salaire », soumis à un minimum légal. Cela fait partie du traitement social du chômage, comme l'exonération de charges sociales accordée à certaines embauches. Les entreprises ont su jouer de ces faveurs, mais le déplacement de frontière ainsi réalisé entre chômage et emploi n'en est pas moins artificiel.

Pour réduire le chômage, il faut faire baisser le coût du travail, sans s'attaquer au Smic. Il faut donc réduire les prélèvements qui frappent le travail, à commencer par le travail peu rémunéré, en se rapprochant des usages en vigueur dans les autres pays de l'OCDE : moins de charges sociales et plus d'impôt direct. Pour commencer par le plus efficace, il convient de supprimer toute charge sociale sur la partie du salaire inférieure au revenu minimum d'insertion (RMI). Par mois, celui-ci correspond à peu près à soixante-dix heures payées au Smic. Il est parfaitement contradictoire, depuis l'institution du RMI, de garantir ce revenu à tout résident en France, tout en continuant de prélever des cotisations sociales quand ce même revenu est acquis par le travail : l'oisif gagne le RMI, mais le travailleur qui gagne la somme correspondante est taxé !

Le cas des employés de maison illustre cette anomalie. Ni eux (ou plutôt ni elles, car ce sont souvent des femmes de ménage) ni leurs employeurs ne devraient plus avoir à payer de cotisations sociales tant que les salaires en cause n'atteindraient pas l'équivalent de soixante-dix heures par mois payées au Smic. La simple déclaration des heures de ménage correspondantes donnerait droit, gratuitement, à l'assurance contre la maladie et les accidents du travail.

La prise en charge des cotisations correspondantes serait effectuée par les caisses d'allocations familiales en attendant la réforme générale évoquée plus loin. Par contre, l'ouverture du droit aux allocations familiales, à l'assurance chômage et à la retraite supposerait le paiement normal de cotisations.

De telles dispositions, qui visent à lutter contre le salariat clandestin, permettraient le blanchiment de la partie du travail au noir qui résulte d'un accord amiable de l'employeur et de l'employé. Cela assainirait la situation, et interdirait à des faux chômeurs de toucher abusivement une allocation de chômage. Les mesures sur les emplois familiaux, mises en vigueur en 1992, vont dans ce sens, mais restent timides parce que trop étroitement ciblées. Ce sont toutes les formes de travail à temps partiel qu'il s'agit d'encourager, on y reviendra.



L'institution d'un salaire plancher de la Sécurité sociale, au-dessous duquel certaines cotisations ne sont pas prélevées, n'est pas originale. Elle figurait déjà dans un rapport remis au gouvernement Mauroy en 1981. Mais à l'époque, il était prématuré d'instituer un tel plancher, alors que subsistait encore son contraire : un plafond au-dessus duquel aucune cotisation n'était prélevée. Cette dernière limite qui semble aujourd'hui extravagante rappelait l'origine paternaliste de la Sécurité sociale française. Le système, institué en Prusse sous Bismarck et imité en France par un gouvernement conservateur, en 1932 seulement, visait à garantir aux travailleurs les plus modestes des ressources limitées, assurant un revenu minimal en cas de maladie, d'accident, de charge d'enfants, de vieillesse. La contrepartie était de limiter les cotisations obligatoires au niveau non dépassé par les salariés modestes, supposés imprévoyants ou trop impécunieux pour s'assurer d'eux-mêmes.

À la Libération, la cotisation du régime général fut entièrement plafonnée : 34 pour cent sous plafond, dont 28 pour cent à la charge de l'employeur, 6 pour cent à celle du salarié. Le déplafonnement de la cotisation maladie ne fut entrepris que vingt ans plus tard, à partir des ordonnances Pompidou de 1967. Partie de 12 pour cent du plafond, la cotisation maladie atteint désormais 18 pour cent sur la totalité du salaire. Entre-temps, le poids global des dépenses de santé prises en charge a considérablement augmenté, non sans élargir l'activité et la rentabilité des professions intéressées.

L'extension réelle des risques assurés a été supérieure à celle des cotisations qui les couvrent. La croissance de la population salariée a permis, en effet, de financer assez aisément la Sécurité sociale, parce que les nouveaux assurés, en majorité jeunes, célibataires et en bonne santé, qui cotisent sans percevoir aucune prestation, sont demeurés plus nombreux que les chargés de famille, les vieilles personnes et les malades. Le passage au salariat de nombreux membres des professions indépendantes — agriculteurs, commerçants, artisans —, puis d'une majorité de femmes, naguère cantonnées au foyer, enfin l'arrivée sur le marché du travail des générations nombreuses d'après-guerre ont ainsi assoupli le système. Puis le vieillissement de la population et la prolongation du chômage se sont traduits par des prestations accrues, sans extension suffisante de l'effectif des cotisants, tendance qui se poursuivra à moins que, comme nous le proposons, la croisade contre le chômage et le doublement séculaire de la population viennent contribuer à l'équilibre de la Sécurité sociale et de l'assurance chômage.

Le déplafonnement de la cotisation maladie s'est achevé en 1984. Celui de la cotisation famille a été réalisé par le gouvernement Rocard, en 1989. De 9 pour cent sous plafond, cette cotisation est passée à 7 pour cent sur l'ensemble du salaire, mais de façon si discrète que le gouvernement n'en tira aucune popularité. On admirera que cette excellente mesure, inscrite sur la feuille de paie de millions de salariés, ait pu passer inaperçue. En France, les gouvernements répugnent à soumettre au Parlement et à l'opinion publique le financement de la politique

sociale, tant s'y enchevêtrent les intérêts des catégories sociales et des corporations professionnelles. Il faut trancher ce nœud gordien.

Trois cotisations sont actuellement proportionnelles au salaire. Deux le sont devenues après déplafonnement, la cotisation maladie et la cotisation famille. La troisième est la cotisation sociale généralisée (CSG), créée en 1989, malgré l'opposition de la CGT et du ministère des Finances, alliés objectifs en cette affaire. Cette CSG, assise sur tous les revenus, y compris les retraites, est un étonnant compromis entre une cotisation sociale et un impôt général : d'où son vote par le Parlement.

L'institution d'un abattement à la base, possible pour ces trois cotisations, ne l'est pas pour la cotisation vieillesse qui est totalement plafonnée, ni pour la cotisation chômage qui l'est partiellement. Pour la cotisation vieillesse en particulier, le déplafonnement se heurte aux régimes complémentaires prélevant leurs cotisations sur tout ou partie des salaires. L'équilibre des caisses de retraites serait gravement affecté si la Sécurité sociale prélevait une cotisation déplafonnée. Il faudra vraisemblablement tout reprendre de zéro pour les futurs actifs, ceux qui n'ont encore cotisé nulle part. Mais cette réforme que le *Livre blanc sur les retraites* n'a pas envisagée, en 1989, n'est pas la plus urgente, si l'on vise avant tout à réduire le chômage.

Bref, pour faire des prélèvements sociaux un élément de la croisade contre le chômage, le plus simple serait de doter les cotisations maladie et famille d'un abattement à la base d'autant plus efficace qu'il sera élevé. C'est un tel abattement que nous avons proposé de fixer, dans un premier temps, au niveau du RMI. Ainsi pourrait commencer la révision générale des prélèvements obligatoires, c'est-à-dire des impôts et des cotisations sociales.

## **Le redéploiement des prélèvements obligatoires**

[Retour à la table des matières](#)

L'institution d'un abattement à la base — ou plancher — pourrait être la première étape d'un processus méthodique, visant à alléger les coûts supportés par les entreprises, tout en tenant les promesses faites à des assurés de plus en plus nombreux, dont la durée de vie — et de retraite — s'allonge. La Sécurité sociale a remarquablement réussi. Mais, en permettant à chacun de se mieux soigner, elle est victime de son propre succès, cependant que le fouillis des cotisations décaissées par les entreprises et assises sur les salaires a fini par gangrener l'emploi.

Pour réduire le coût du travail, le geste politique essentiel — que le patronat et les syndicats seraient invités à soutenir — devrait être de programmer la suppression en plusieurs étapes des cotisations maladie et famille, suppression qui pourrait être achevée en une vingtaine d'années, soit le temps nécessaire pour que la France approche des soixante-dix millions d'habitants et des trente millions d'actifs. Les étapes, périodiquement révisées, pourraient consister en relèvements successifs de l'abattement à la base suggéré précédemment : le plancher des cotisations d'abord fixé au niveau du RMI passerait ensuite à celui du Smic, puis du Smic au salaire moyen. On pourrait aussi abaisser le taux des cotisations, à commencer, par exemple, par la cotisation famille, qui est actuellement de 7 pour cent du salaire.

En effet, par une situation incompréhensible pour les étrangers, ce sont les entreprises françaises qui financent les allocations familiales, comme s'il appartenait aux patrons de veiller à ce que leurs ouvriers veuillent bien mettre au monde et élever ceux qui les remplaceront ! Il faut abandonner cette fiction, mais conserver les allocations familiales, et pas seulement par prudence électorale. Ces allocations sont populaires et jouent aussi un rôle essentiel dans le budget de nombreux ménages. De plus, les personnels des caisses qui les administrent sont proches des familles, connaissent leurs difficultés et rendent de précieux services. Il faut maintenir le dispositif des allocations familiales et même le renforcer, tout en le rendant plus clair, pour encourager les jeunes couples à avoir des enfants. Il faut, en particulier, revenir au principe simple, partiellement abandonné en 1972, selon lequel les prestations familiales ne dépendent que du nombre d'enfants et nullement des ressources de la famille, quitte à ce qu'elles soient, par ailleurs, incluses dans les revenus soumis à l'impôt direct.

Pour maintenir les prestations, en diminuant puis en supprimant les cotisations famille et maladie, il faut évidemment créer de nouvelles ressources. La hausse escomptée de l'emploi, donc du nombre de cotisants, atténuera certes la perte de recettes. La cotisation sociale généralisée, dont l'assiette est plus large que les salaires, pourra également être sollicitée, après avoir été dotée d'un plancher. Mais pour le reste, il faudra recourir à des dotations budgétaires, en compensant une large partie des cotisations supprimées par des recettes fiscales. Le Parlement sera évidemment juge de ces dernières, mais la politique la plus efficace pour relancer l'emploi serait d'augmenter sensiblement le rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

On peut évaluer sommairement les modifications envisagées à l'aide de données relatives à 1990. Pour un peu moins de dix-neuf millions de salariés et trois millions et demi de non-salariés, le salaire net moyen est de 9 100 francs par mois, le revenu disponible brut par habitant (et non par personne active), est de 6 500 francs mensuels, après impôt et cotisations sociales. La consommation totale des ménages atteint chaque mois environ 320 milliards de francs et l'impôt annuel sur le revenu est du même ordre, soit un mois de consommation, un douzième ou 8

pour cent de la dépense annuelle. De son côté, le total des prestations maladie et famille approche les 480 milliards de francs par an, soit une fois et demie le rendement de l'impôt sur le revenu. Le RMI, enfin, est de l'ordre de 2 200 francs par mois, un peu moins du quart du salaire net moyen.

Si la première étape se traduisait, comme on l'a proposé, par l'institution d'un plancher, égal au RMI, elle diminuerait d'un quart le rendement des cotisations proportionnelles au salaire. Les 120 milliards de francs ainsi économisés par les entreprises équivalent pratiquement au tiers de l'impôt sur le revenu. Il faudrait donc envisager, pour cette première étape, d'accroître cet impôt d'un tiers pour compenser la baisse des cotisations sociales. Les prélèvements concernés, lors de chacune des étapes ultérieures – espacées de deux ou trois ans – pourraient être du même ordre de grandeur. Elles seraient donc significatives, étant entendu que la décision de passer à l'étape suivante serait subordonnée aux résultats de l'étape précédente, notamment à la baisse du chômage. La hausse du barème de l'impôt sur tous les revenus, nécessaire pour financer les caisses d'assurance maladie et d'allocations familiales, est le prix à payer pour réduire le coût du travail et faire baisser le chômage, étant bien entendu qu'une partie des allègements de charges des entreprises se traduira par des majorations de salaires, quand la conjoncture ou la pression syndicale le permettront.

L'impôt progressif sur le revenu a, entre autres vertus, celle de faire supporter les dépenses publiques par les classes aisées, qui en bénéficient plus que les autres. Ainsi pour les dépenses de l'éducation nationale : plus le revenu des parents est élevé, plus les études des enfants sont longues et plus leurs revenus ultérieurs sont élevés. Les couples à qui deux revenus permettent un plus haut niveau de vie doivent contribuer plus largement aux dépenses publiques dont ils bénéficient. Mais, malgré son nom, l'impôt sur le revenu est plutôt un impôt sur le niveau de vie, lequel est estimé en divisant le revenu imposable par un nombre de parts croissant avec le nombre de personnes du foyer. Ce système, dit quotient familial, revient à étaler le revenu sur toutes les têtes, si enfantines soient-elles, au lieu d'accorder à chaque famille un même abattement par enfant. Après quoi, la taxation qui s'applique au niveau de vie est progressive, en ce sens que les tranches successives de niveau de vie supportent des prélèvements à taux croissant, le taux zéro s'appliquant jusqu'à un revenu minimal, dit abattement à la base.

Le quotient familial, appliqué à un impôt au rendement accru, devrait être corrigé pour en modérer l'effet, par exemple en systématisant l'octroi d'une demi-part par personne supplémentaire, alors qu'aujourd'hui le conjoint et le troisième enfant donnent droit à une part entière. Néanmoins, la réforme proposée conduira sans doute aussi à d'autres réformes du barème (abattement à la base, tranches d'imposition, etc.) grâce auxquelles le Parlement pourra éventuellement rendre cet impôt plus juste.

L'établissement d'une retenue à la source sur les salaires, au titre de l'impôt sur le revenu, permettrait de mettre en place plus commodément le nouveau barème. Comme dans divers pays plus modernes que la France, le percepteur serait souvent amené à rembourser des trop-perçus, notamment aux couples à deux salaires, qui auraient subi deux fois les retenues forfaitaires.

Le poids total des prélèvements obligatoires est un enjeu de politique générale, mais on s'est bien gardé de faire savoir comment ce poids se répartit entre les différentes catégories sociales. En effet, en détaillant cette information, on aurait souligné le manque de progressivité de l'imposition totale réelle des familles : impôt sur le revenu, *plus* cotisations sociales, *plus* TVA et autres impositions indirectes. Il conviendra de faire connaître ce barème de fait, actuellement pratiqué, pour le comparer à celui qui résultera de la réforme que nous proposons. La comparaison, dûment expliquée, révélera que la majorité des salariés et des familles de condition modeste ou moyenne gagnera au change, sans compter les créations d'emploi facilitées par la réforme.

Ni la droite ni la gauche ne parlent d'accroître les impôts. La droite propose au contraire de les réduire, mais elle pense évidemment à ceux qui pèsent sur les riches, alors que ce qu'il faut réduire, ce sont les cotisations sociales pesant sur les pauvres. Quant à la gauche, depuis qu'elle veut passer, aux yeux des financiers internationaux, pour une rigoureuse garante des grands équilibres économiques, elle s'interdit toute réforme. L'important n'est plus pour elle de revenir au plein emploi, mais d'affermir le crédit de la France et, s'il se peut, de gagner les prochaines élections. Comme si la reconquête du plein emploi pouvait nuire au crédit de la France et faire perdre les élections !

## **Le partage du travail**

[Retour à la table des matières](#)

De 1970 à 1990, la durée de la vie active s'est réduite de cinq ans, du fait d'un lent allongement de la scolarité et d'un net avancement de l'âge de la retraite. Cette réduction ne s'applique évidemment pas à chaque individu, car ceux qui ont bénéficié d'une retraite plus précoce ne sont pas ceux qui poursuivent aujourd'hui leurs études après dix-huit ans ; mais elle caractérise la durée moyenne d'activité des millions d'individus qui constituent la population active nationale. Dans le même temps, l'horaire annuel moyen, pour l'ensemble des professions, s'est raccourci de 20 pour cent environ, un peu par extension des congés et surtout par réduction des horaires quotidiens ou hebdomadaires. Là-dessus, l'effectif employé s'est accru de 10 pour cent par l'effet d'une population accrue et d'une plus forte activité féminine. Au total, les actifs employés en 1990 ont fourni 22 pour cent

d'heures en moins que leurs homologues de 1970, ce qui équivaut à une réduction de 1,1 pour cent par an.

Or la production, sur ces mêmes vingt années, a augmenté en moyenne d'environ 2 pour cent par an. Le rapprochement de ces chiffres explicite ce que les économistes entendent par « hausse de la productivité du travail », qu'une étude de l'Insee chiffre, en effet, à 3,1 pour cent par an, sur la période considérée. Que cette productivité soit due à un travail mieux formé, plus intense ou mieux organisé, qu'elle résulte de machines plus performantes, de techniques nouvelles ou de communications plus rapides, il s'agit manifestement d'une tendance lourde de notre temps, dont le public se rend parfaitement compte quand il voit un métro marcher sans conducteur ou une machine remplacer l'employé qui le fournissait en billets de banque et lui débitait son compte.

L'intégration européenne, l'extension du capitalisme à l'Europe entière, les novations techniques, les performances des équipements publics vont encore accélérer les progrès de productivité. La seule façon d'absorber l'accroissement d'effectifs employés que nous souhaitons est d'organiser de nouvelles réductions du temps de travail, à l'échelle de la vie entière et de l'année, comme à celle de la semaine ou de la journée. La résorption du chômage et l'amélioration de la productivité seront compatibles, si les réductions du temps de travail s'effectuent à un rythme voisin de celui des deux décennies précédentes, à ceci près que les réductions passées ont été rarement choisies en raison de leur impact favorable sur l'emploi et ont souvent été plus accidentelles que délibérées, au hasard des revendications salariales et des stratégies patronales. À l'avenir, il conviendrait de corriger ces défauts, c'est-à-dire de pratiquer, de façon aussi réfléchie que possible, une politique de partage du travail combiné à l'accroissement de l'emploi, politique déjà esquissée timidement par Martine Aubry.

Une première orientation sera d'encourager la réduction de la durée hebdomadaire du travail par des conventions collectives organisant les gains corrélatifs de l'emploi, plutôt que par des réductions légales sèches, comme celle de 1981 qui réduisit la semaine normale de quarante à trente-neuf heures, sans bénéfice pour l'emploi. La loi ne devra intervenir que pour généraliser des normes déjà rendues usuelles par de nombreuses conventions. Elle pourra cependant énoncer, avec quelques années de préavis, le principe de l'interdiction des heures supplémentaires, sauf si elles sont autorisées par une convention collective. Cette prohibition sera renforcée par la pénalisation fiscale des heures supplémentaires, afin de rendre plus avantageuse l'embauche de travailleurs supplémentaires, même à temps partiel. Ainsi, les PME seront incitées à embaucher plus vite, et les entreprises plus importantes à réviser radicalement leur organisation du travail. Les principes simplistes, du genre *un poste de travail, un emploi*, laisseront place à une combinaison souple d'emplois à temps plein ou à temps partiel, voire de sous-traitance à des entreprises plus petites, de manière à optimiser l'utilisation des

équipements et à jouer au mieux des caractéristiques saisonnières de chaque activité.

Plus généralement, il conviendra de lever toutes les entraves gênant les emplois à temps partiel à durée indéterminée, auquel beaucoup aspirent aujourd'hui. Ces emplois, débordant de l'intérim ou de la brièveté sournoise des contrats à durée déterminée, doivent être alignés sur les normes de l'emploi durable, à l'horaire près. Les freins actuels sont des charges sociales plus que proportionnelles à cet horaire. Ce serait déjà un progrès si le coût global du temps partiel était, pour l'entreprise, rendu strictement proportionnel à l'horaire choisi. Et il y aurait véritable incitation, dans l'esprit de nos propositions, si ce coût devenait moins que proportionnel.

Parallèlement, un ajustement du RMI serait des plus utiles, pour vérifier que ses conditions d'attribution ne détournent pas du temps partiel. Le refus d'un nombre donné d'emplois, à temps plein ou à temps partiel, offerts par une Agence pour l'emploi, devrait conduire à la suppression du RMI pour les demandeurs d'emploi à la vocation par trop incertaine.

Pour la fin de carrière, l'orientation est de combattre le recours abusif aux préretraites. Le temps partiel sera une des façons de remplacer la retraite-guillotine, intervenant du jour au lendemain, par une retraite progressive permettant d'alléger la tâche de travailleurs qui approchent de l'âge où la retraite est imposée par leurs statuts ou leurs conventions collectives. Mais, tout en encourageant l'adaptation de celles-ci et leur extension à de nouvelles professions, ainsi que le remplacement progressif du critère d'âge par celui de durée d'activité — et, donc, de cotisation aux régimes de retraite —, on se gardera de soutenir l'idée d'un recul généralisé de l'âge de la retraite, tant que la priorité sera à la baisse du chômage et au partage du travail.

Il faudra prendre garde également que les études et le service civique ne retardent pas trop l'entrée en activité, ce qui diffère la prise de responsabilités professionnelles, civiques et aussi démographiques, c'est-à-dire l'âge des premières procréations. Là encore, le temps partiel permettra aux célibataires et aux jeunes couples de combiner le travail rémunéré et les cycles scolaires et universitaires ou de formation professionnelle.

Dans le même esprit, il conviendrait d'organiser les arrêts ou les diminutions volontaires de travail, en cours de vie active : périodes sabbatiques, congés de formation et de recyclage, transitions entre emplois successifs, voyages d'études, convenances personnelles pour aménager un domicile ou pour s'occuper d'enfants, de parents âgés, de malades. Cette organisation portera sur le montant et le financement — par l'entreprise, les caisses professionnelles, les collectivités publiques ou l'État — du revenu versé pendant les arrêts de travail ou, à défaut de

revenu, sur le maintien des protections sociales et des droits d'ancienneté et de retraite.

Les couples, imposés sur leurs gains globaux, indépendamment de la répartition de ceux-ci entre les conjoints, ont à choisir leur stratégie d'emploi et d'épargne, pour organiser tout au long de leur vie active et familiale les conditions de leurs vieux jours, y compris le statut et la localisation de leur logement ou la qualité de leurs futurs droits à retraite. L'impôt progressif favorisera toutes les formules de temps partiel choisi, dans la mesure où il découragera le travail supplémentaire de couples disposant déjà d'un bon niveau de vie. Qu'un ou deux conjoints choisissent des formules de temps partiel deviendra d'autant plus fréquent que seront favorisées et multipliées, dans les statuts du secteur public et les conventions collectives du secteur privé, les formules d'horaires limités, de formation et d'emploi alternés, de congés sabbatiques, de retraite progressive, etc.

Toutes ces formules, actuellement soupçonnées d'être des commodités paresseuses, peuvent être d'utiles générateurs de productivité globale, si elles dédramatisent les reconversions professionnelles et les crises familiales, si elles étendent les qualifications et si elles incitent les entreprises à faire preuve d'imagination dans l'organisation du travail. En outre, elles peuvent habituer au partage du travail et à son corollaire, qui est de répartir le surcroît annuel du revenu national entre des actifs plus nombreux ou, pour le dire à l'échelle individuelle, entre des hausses de revenus et des accroissements du temps libre, c'est-à-dire susceptible d'être consacré à l'accomplissement individuel et aux activités familiales et domestiques.

Doubler la population en quatre-vingts ans, redéployer les prélèvements obligatoires en vingt ans, instituer le service civique national et favoriser le partage du travail : tels sont les axes d'une croisade contre le chômage qui devra être poursuivie délibérément.

Aucun tabou ne doit inhiber la mise au point de ces mesures. Les avertissements sentencieux de ceux des économistes professionnels qui érigent leur impuissance en loi de la nature sociale devront être ignorés, tandis qu'une grande attention sera prêtée à ceux qui explorent toutes les marges d'action disponibles, sans oublier les dynamiques à long terme. De même, les émois des contribuables à hauts revenus et à forte capacité d'expression médiatique, qui sont promis à une taxation accrue, ne devront pas effrayer, mais confirmer que la voie choisie est la bonne. À ceux d'entre eux qui prétendent trouver ailleurs, dans la CEE ou aux Amériques, des revenus équivalents et une fiscalité plus clémente, il faut souhaiter bon vent. La France ne manque pas de professionnels qualifiés et le développement de l'émigration ne peut qu'être favorable à son rayonnement.



Quant au risque de fuite des capitaux qui pourrait être brandi contre nos propositions, on notera que celles-ci ne comportent aucune menace sur l'investissement ou sur l'épargne des entreprises et des ménages, et l'on opposera une sereine indifférence aux tentatives d'intimidation qui se nourriront d'un tel argument.

L'ajustement réellement délicat concernera le dosage du redéploiement des prélèvements. On ne peut évidemment accroître de plus de 100 milliards un impôt sur le revenu qui rapporte aujourd'hui 300 milliards par an, puis renouveler plusieurs fois un tel transfert, sans susciter des réactions qui, débordant des plaintes indues des contribuables riches, rendraient la réforme impossible. Il faudra donc moduler celle-ci, avec prudence, en étalant chacune de ses étapes sur deux ou trois années. Plusieurs chemins sont possibles, qu'on choisisse pour première priorité l'abattement à la base pour le maximum de cotisations, ou la suppression complète de la cotisation d'allocations familiales, ou d'autres allègements plus diversifiés encore. Mais les bénéfices de la politique proposée ne tarderont pas à alléger les difficultés. Plus d'emplois entraînera plus de revenus ; moins de cotisations sociales assouplira l'évolution des salaires ; enfin et surtout, la croissance plus vive élargira l'assiette de tous les impôts.

La politique préconisée est-elle une relance keynésienne ou une régulation classique ? Quels électeurs vise-t-elle à séduire ? La difficulté à répondre prouve combien nos clivages de politique économique sont inadaptés. Bien sûr, la redistribution fiscale suggérée fait entendre un son de gauche, puisqu'elle rend justice à des pauvres et taxe des gens aisés. Mais la fiscalisation d'importantes ressources de la Sécurité sociale et l'éloge du temps partiel risquent d'être mal vus dans certains milieux syndicaux. Quant au service civique, il ne figure à notre connaissance dans le programme d'aucun parti politique.

Le débat politique s'appauvrit quand il oppose au pilotage par l'État la souveraineté supposée des seuls individus. Mais dès qu'on considère, comme nous le faisons, l'âge et les liens familiaux des individus, le jeu n'est plus seulement entre l'individu et l'État. Des groupes de complexité variée s'y introduisent, le couple, la famille, la collectivité locale, l'entreprise, etc. Actuellement, ni les débats politiques, ni les médias, ni les modèles prévisionnels des experts ne sont programmés pour traiter les jeux où ces multiples acteurs interviennent. Il faudra en inventer d'autres aux priorités bien nettes : l'éradication du chômage et l'expansion d'une France inventive, c'est-à-dire souple.

La souplesse sociale peut s'acquérir par la croissance de la population. C'est une possibilité dont la France dispose, au contraire des pays déjà très denses, comme les Pays-Bas ou le Japon, et des pays pauvres où une jeunesse trop nombreuse surcharge les besoins d'équipement et de formation. Si l'on veut que s'accroisse à nouveau l'emploi, on peut doubler la population de la France et lui ouvrir les perspectives d'avenir que l'on a esquissées, en ajustant à cette fin le

fonctionnement politique de notre société. Pour faire place à de nombreux nouveaux venus, il faut bouger, s'organiser autrement, se fixer de nouveaux objectifs, se donner de nouvelles ambitions : toutes novations dont une population progressivement doublée fournit d'abondance les moyens.

## *À propos des économistes*

[Retour à la table des matières](#)

*Comment dire l'essentiel sans désobliger les économistes chez qui les disputes d'école et les effets de mode ont de plus graves conséquences qu'en toute autre science sociale ?*

*Keynes constatait que tout ministre des Finances est l'esclave inconscient de quelque économiste défunt. Sans doute en dirait-il autant, aujourd'hui, d'une bonne partie du personnel politique français tant la pseudo-fatalité du chômage y est une idée reçue — jusqu'à l'Élysée.*

*Mieux vaudrait que les économistes professionnels sachent reconnaître leurs médiocres performances devant le chômage des années 1980 — avec autant de bonne grâce que Robert Solow, récent prix Nobel d'économie. La voie serait alors libre pour un débat utile entre politiques et économistes, les premiers fixant aux seconds des objectifs et des priorités, à charge pour les seconds d'en expliciter les voies et moyens.*

*Faute de pouvoir améliorer la coordination des politiques économiques des principales puissances industrielles capitalistes et faute d'obtenir de la CEE qu'elle engage une croisade européenne contre le chômage, les responsables politiques français n'ont d'autre ressource que d'entreprendre une telle croisade à l'échelle nationale, en veillant à ce qu'elle demeure compatible avec le maintien de la compétitivité internationale dont la France jouit présentement. Nos propositions relèvent de cette orientation.*

*Il appartient à ces responsables de faire travailler leurs économistes professionnels, non pour opiner doctement sur les obstacles de la route, mais pour bâtir les modèles prévisionnels à moyen et long terme sur les liens entre le dynamisme démographique et la croissance économique — car ces modèles n'existent pas — et pour paver, mètre après mètre, la route à suivre. C'est-à-dire pour doser les étapes du redéploiement des impôts et charges sociales, pour fixer le bon cheminement vers un doublement de la population et, plus généralement, pour mettre leurs compétences au service d'une politique nouvelle, décidée par le Parlement et le gouvernement. Nul ne doute qu'ils feront un excellent travail, si les autorités politiques font preuve de persévérance.*

## 4

### Bienvenue en France

[Retour à la table des matières](#)

Pour accélérer la croissance de la population, le renforcement de l'immigration est indispensable. Or, selon une opinion trop répandue, les travailleurs français et étrangers seraient concurrents à l'embauche et la lutte contre le chômage passerait par l'arrêt de l'immigration. C'est l'inverse qui est vrai : le protectionnisme contre les hommes n'est pas plus porteur d'expansion que le protectionnisme contre les marchandises. Mais le contraire du protectionnisme n'est certainement pas le *laisser-faire, laisser passer*, c'est-à-dire le libéralisme sauvage. Comment, donc, obtenir que l'immigration se fasse dans de bonnes conditions, c'est-à-dire qu'elle soit bienvenue en France ?

La Commission de la nationalité, installée en juin 1987, a placé en exergue de son rapport, remis le 7 janvier 1988, le mot de Portalis présentant le Code civil : « Pourquoi refuserions-nous ceux que tant de motifs peuvent attirer sous le plus heureux des climats et qui, étrangers à la France par leur naissance, cesseraient de l'être par leur choix ? » Nombreux sont ceux qui, sous une forme ou sous une autre, ont défendu la même idée. Ainsi Bernard Stasi a très justement écrit que l'immigration était « une chance pour la France ». C'est aussi un honneur, du moins quand elle résulte du libre choix d'une société qui met en harmonie ses principes et ses pratiques.

Reste à convaincre l'opinion publique, par la pédagogie et l'expérience, que l'immigration est faite d'un ensemble de phénomènes parfaitement normaux, dont il n'y a pas plus à parler que des trains qui arrivent à l'heure et des saisons qui se succèdent. Il faut pour cela répondre aux inquiétudes que la pauvreté de bon nombre d'immigrés et leur fréquent exotisme culturel font naître, notamment chez les Français qui sont confrontés à un voisinage ou à une concurrence désagréables,

voire à un délit, et qui étendent à la totalité des immigrés la difficulté particulière qu'ils ont rencontrée.

Pour renforcer l'immigration, il faut changer son image plus que sa nature. Cela nécessitera un important effort politique, dont les buts ultimes sont d'accroître le nombre et la qualification des travailleurs actifs en France, quels qu'en soient les modes de recrutement et de formation, intérieurs ou extérieurs, et d'améliorer la cohésion, la convivialité et l'adaptation au monde de la société française. C'est que l'immigration en dit long sur toute société : dis-moi comment tu accueilles l'étranger, je te dirai qui tu es.

## Du visiteur à l'immigré

### [Retour à la table des matières](#)

Comme tout État souverain, doté d'une administration capable d'exercer cette souveraineté, la République française régit l'accès à son territoire et le droit de s'y installer plus ou moins durablement. Mais cette capacité s'exerce sans arbitraire, elle se traduit, selon les États dont proviennent les étrangers, par un droit de libre accès (CEE et autres pays dont les ressortissants sont dispensés de visa), parfois même par un droit de libre établissement (organisé par des traités internationaux, principalement ceux de la CEE) et souvent aussi par des contrôles frontaliers d'une inégale sévérité selon les temps ou les lieux.

Du visiteur à l'immigré de longue durée, les variantes sont nombreuses. La loi française les régit toutes et elle est censée s'appliquer en toutes circonstances avec une égale précision. Mais, en fait, elle est exposée à des cas imprévus, à des applications parfois laxistes ou inexactes, à des fraudes mineures ou majeures, bref à des aléas, comme tout autre droit.

En outre, les principes et les détails des lois et règlements applicables aux étrangers qui veulent entrer en France font l'objet de discussions fréquentes, qu'il s'agisse de les adapter à de nouveaux accords internationaux, ou de les infléchir selon l'évolution des conjonctures économiques et des opinions politiques. Néanmoins, leur plasticité ne doit pas être surestimée. Ce droit a peu bougé depuis des décennies, d'autant que ses écarts occasionnels ont souvent été corrigés sans grand retard, à la notable exception des décrets-lois de Daladier (1939) et des actes prétendument législatifs de Pétain (1940-1944), plusieurs fois dénoncés ici parce qu'ils comportaient les perversions les plus scandaleuses, lesquelles ont perduré tant que l'occupation allemande a empêché le retour à l'ordre républicain.

Une immigration accrue imposera-t-elle une révision de ces normes ? Il nous semble que non, hormis quelques précisions que nous indiquerons, chemin faisant,

mais qui, pour la plupart, sont déjà prescrites — ou combattues — par les débats en cours, dont le principal concerne les modalités du refus d'entrée opposé à une partie des candidats à l'immigration et celles du renvoi hors les frontières nationales de tout ou partie des immigrés clandestins.

En effet, toute politique d'immigration n'est complète que si elle explique selon quels critères la France peut être amenée à refuser l'entrée ou l'établissement sur son territoire, quitte à préciser aussi comment s'y prendre pour raréfier ces refus et comment traiter avec toute l'humanité souhaitable les personnes auxquelles un refus est opposé.

Il faut verser dans l'idéologie du bunker et faire preuve de naïveté pour croire que tout peut se jouer à l'entrée en France. Qui peut jurer que les courts séjours ne deviennent jamais longs, que les entrées se font toujours par des voies régulières et que les petits boulots correspondants sont tous régulièrement déclarés au fisc, à la Sécurité sociale et à l'Office des migrations internationales ?

Par ailleurs, pour bien comprendre les difficultés du contrôle à l'entrée, il convient de s'interroger sur les raisons qui conduisent à l'emploi des mots : étrangers, immigrés, clandestins ou réfugiés. N'est-il pas surprenant que des étrangers entrés régulièrement, munis d'un passeport et, s'il le faut, d'un visa, soient ensuite qualifiés de clandestins, alors qu'ils se trouvent simplement en situation irrégulière vis-à-vis des règles qui régissent leur séjour en France ? Pourquoi le mot étranger n'est-il pas aujourd'hui chargé de la même connotation péjorative que le mot immigré ? C'est que l'idéologie du bunker voit une menace dans tout étranger qui s'installe durablement en France, alors qu'elle considère avec faveur ou indifférence aussi bien l'étranger qui reste chez lui, que celui qui vient nous visiter et dépenser son argent, en touriste acheteur de produits français. Aussi, parce que bon nombre d'immigrés ont d'autres étrangetés que la nationalité ou la langue : leur couleur de peau, leur religion s'ils la pratiquent, leurs coutumes alimentaires ou vestimentaires, etc. Sont-ils des immigrés ou bien des réfugiés, ces étrangers qui fuient les risques politiques encourus dans leurs pays en crise ou en guerre ? De fait, ces conflits ont gagné en étrangeté : les Français s'étaient plus ou moins accoutumés à accueillir les victimes des convulsions européennes, de la Révolution russe aux persécutions nazies et à la guerre d'Espagne, mais ils tardent parfois à comprendre qu'il faille aujourd'hui accorder l'asile à des Kurdes, si ce n'est à des Tamouls ou à des Cinghalais. L'étrangeté de chaque cas est certes digne d'intérêt, mais, pour en prendre l'exacte mesure, on devrait se demander si elle est supérieure à celle des paysans auvergnats, bretons ou alsaciens qui débarquaient à Paris au 19<sup>e</sup> siècle, ou à celle des Polonais qui vinrent travailler dans nos mines de charbon après 1918 : le verbe « baragouiner », des mots *barra-Gwen* (« pain blanc » selon Dauzat, « pain-vin » selon d'autres auteurs) articulés par les migrants bretons à l'entrée de quelque estaminet, témoigne de la perplexité que suscite tout arrivant fruste.

Les dénominations souvent imprécises et parfois malveillantes dont sont affublés les étrangers qui séjournent en France, pour un seul jour ou pour toute une vie, empêchent de voir clairement le difficile problème qui est à résoudre quotidiennement. En effet, aucun pays ne peut vivre à frontières ouvertes, aucun *ne peut accueillir toute la misère du monde*, pour reprendre le truisme que Michel Rocard appliqua naguère à la France. Même ouverte à une immigration accrue, elle devra continuer de filtrer les étrangers qui viennent s'installer en métropole et de contrôler, en certaines occasions, ceux qui y sont déjà établis.

Encore ne faut-il pas exiger du candidat à l'immigration plus que du Français de même âge. Dans les limites du contingent annuel, global ou détaillé par pays et groupes de pays — déjà évoqué ci-avant — les critères administratifs pertinents pour juger des candidats à l'immigration sont leur qualification professionnelle et leur possibilité de promotion, leur apport particulier aux capacités françaises, leur aptitude à parler et écrire le français — ou à l'apprendre —, et leur volonté de s'adapter aux mœurs et aux lois françaises, quitte à les enrichir sans les subvertir ; éventuellement aussi, leurs ressources financières ou, plus souvent, leurs relations familiales déjà établies en France.

On a quelque scrupule à rappeler, tant la chose devrait être évidente, que l'origine ethnique, l'apparence physique et la religion, pratiquée ou non, ne sont que des moyens d'identification, au même titre que le nom et la date de naissance. Donner à ces caractères la moindre importance juridique est contraire à la législation républicaine et aux droits de l'homme. En revanche, la nationalité d'origine est un critère important, parce qu'elle introduit un tiers, à savoir le pays d'origine, entre la France, pays d'accueil, et le candidat à l'immigration.

De ce point de vue, la situation actuelle diffère souvent de celle qui prévalait lors des précédents apports de réfugiés ou d'immigrants qu'a connus la France. Ceux qui assimilent aujourd'hui la défense de l'immigration et celle des droits de l'homme, en se référant à leur propre cas ou à celui de leurs parents, supposent que les nouveaux venus ressemblent souvent à ceux qui, jadis, ont fui l'Urss, les dictatures d'Europe centrale, l'Italie fasciste, l'Allemagne hitlérienne, l'Espagne franquiste, le Portugal de Salazar, etc. Mais la situation géopolitique contemporaine est différente de celle qui créa ces flux de migrants.

En Europe et même dans le reste du monde, les régimes despotiques sont moins nombreux et la France est moins sollicitée qu'auparavant par ceux qui les fuient, parce que les transports aériens ont multiplié les pays où l'asile peut être demandé. Au vrai, le principal ressort des migrations est, aujourd'hui, économique : des hommes veulent fuir la misère de leurs pays sous-développés ou quitter des pays en crise économique — comme ceux de l'ex-Urss et de l'Est européen et d'autres encore — pour tenter leur chance dans les pays d'Europe et d'Amérique où le marché du travail est supposé plus actif.

La diversité des pays d'origine des migrants et leur situation — économique et politique — souvent fluctuante devraient conduire le gouvernement français à respecter, autant que possible, deux principes clarificateurs : l'un serait de publier et de tenir à jour, mois par mois, si ce n'est semaine par semaine, la liste des pays en crise politique d'où les demandeurs d'asile qui en proviennent peuvent demander un permis de séjour à l'Office français des personnes réfugiées et apatrides (OFPRA) ; l'autre serait de multiplier les efforts diplomatiques pour que toute demande non d'asile, mais de visite, de séjour bref ou prolongé en France, puisse être présentée et examinée dans le pays d'origine des demandeurs.

Pour le droit de visite, les Français connaissent bien ce dernier principe, parce qu'ils sont eux-mêmes soumis, quand ils se rendent dans certains pays étrangers, à la procédure du visa qu'on doit obtenir du consulat concerné. Ils savent aussi que pour certains pays, comme ceux de la CEE, le visa n'est pas nécessaire, le pays visité se contentant du passeport ou d'un autre document d'identité, en cours de validité ou même périmé.

À côté des visas de tourisme existent des visas de transit, pour les gens qui ne font que traverser la France, des visas pour études, accordés avec l'aide des services spécialisés de l'Éducation nationale, et des visas professionnels — saisonniers, provisoires ou durables — gérés par l'Office des migrations internationales (OMI). Tout ce dispositif doit certainement être mieux connu, tant des étrangers que des Français eux-mêmes, afin que ceux-ci cessent de croire que n'importe qui entre chez eux n'importe comment.

L'entrée en France est un point de passage obligé où l'identité, la nationalité et la situation antérieure doivent être déclinées, où divers contrôles sont exercés et où les étrangers peuvent être invités à déclarer leurs intentions. L'organisation est évidemment fort différente, tatillonne ou inexistante, selon que l'entrée s'effectue en avion, en bateau, en train, en autocar, en voiture ou à pied. Mais qui dit contrôle dit évidemment possibilité de sanction ou de refus : les contrôles douaniers peuvent donner lieu à la perception de droits ou taxes sur les marchandises transportées ; les contrôles sanitaires peuvent conduire à des vaccinations obligatoires, équivalents contemporains des anciennes quarantaines ; les contrôles d'identité et de visa — pour les originaires de pays pour lesquels il est exigé — peuvent conduire à des refus d'entrée. La responsabilité des transporteurs, notamment celle des compagnies aériennes, peut être engagée, s'il se révèle que les vérifications préalables n'ont pas eu lieu au départ. Par ailleurs, pour ceux qui sont entrés grâce à l'absence de contrôle, la présence en France ne crée aucun droit : leur expulsion peut être décidée ultérieurement. Un tel rejet n'a rien de scandaleux, car l'immigration sera d'autant mieux accueillie que les Français auront confiance en l'action de leurs services policiers, sanitaires et douaniers, pour faire appliquer les lois et règlements sur l'immigration. À ce prix, l'immigration sensiblement accrue que nous préconisons conquerra sa pleine légitimité. Pour pouvoir dire souvent oui, il faut savoir dire quelquefois non.

La principale difficulté n'est d'ailleurs pas là. La majorité des situations irrégulières naissent, en fait, d'un séjour prolongé au-delà des autorisations accordées. Tout visiteur en France relève, en effet, de statuts variés dont la jouissance finit par expirer. Le visa de tourisme a, le plus souvent, une validité de trois mois. Une possibilité, bien connue de ceux qui en ont les moyens, est de sortir du territoire, puis d'y rentrer à nouveau, histoire de remettre le compteur à zéro et de renouveler indéfiniment un droit de séjour pourtant limité. Quoi qu'il en soit, un étranger en situation régulière peut tomber du jour au lendemain en situation irrégulière, en raison d'une date d'expiration de droit, inconnue de ses voisins et fréquentations, sans que rien ne le signale au public. Autrement dit, l'immigré clandestin est indiscernable sur sa seule mine. Par application de l'article 9 de la Déclaration des droits de l'homme (« tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable... »), toute personne présente en France doit bénéficier d'une présomption de régularité de séjour ; seules les autorités compétentes peuvent lui demander de justifier sa situation.

## L'immigré entre justice et charité

[Retour à la table des matières](#)

La contrepartie de cette confiance accordée *a priori* doit être la sévérité avec laquelle il faut sanctionner quiconque en abuse.

L'expulsion devrait être la sanction normale des entrées frauduleuses prolongées par une installation durable. Mais cette mesure radicale n'est pas d'un emploi commode et elle ne convient pas à toutes les situations. L'idéal serait que les pays d'origine coopèrent avec la France, pour récupérer leurs ressortissants en situation irrégulière, mais autant on peut espérer inscrire une telle possibilité dans des traités entre pays également développés ou dans des accords organisant une assistance large et diversifiée à des pays en voie de développement, autant on doit douter que le rapatriement par coopération internationale puisse être généralisé. Toutefois la longue liste des pays aidés bilatéralement par la France ou multilatéralement par la CEE pourrait offrir des perspectives encourageantes, si la liaison entre l'aide accordée, l'obligation de rapatriement et la délivrance des visas dès le pays d'origine était vigoureusement affirmée : c'est affaire de cohérence diplomatique.

Néanmoins, il n'est pas toujours possible d'expulser, notamment quand la situation politique du pays d'origine ne le permet pas. Pour abjurer l'idéologie du bunker, nous devons extirper de nos têtes l'idée de renvoyer chez eux la totalité des immigrés que nous jugeons indésirables. Il faudra accepter d'autres solutions. Dans certains cas, on pourra recourir à des pays tiers qui auraient passé des accords avec la France ou le pays d'origine. Ainsi, l'accord de Schengen — sur



lequel on reviendra — donne à la France la possibilité d'expulser vers les Pays cosignataires les immigrés clandestinement venus de chez eux : par exemple vers l'Allemagne, pour les Turcs entrés en France par ce pays. Dans d'autres cas, il faut responsabiliser les organisations humanitaires ou caritatives, internationales ou nationales et tous les autres militants du droit d'asile généralisé en les invitant à prendre en charge les personnes pour lesquelles elles interviennent, tant pendant la période des recours juridiques visant à éviter ou à différer l'expulsion, qu'après l'épuisement des recours infructueux. Les accords à négocier entre les administrations concernées — principalement le ministère de l'Intérieur — et de telles organisations devraient définir les objectifs et les moyens de leurs actions nationales et internationales.

Quand toutes ces possibilités sont épuisées et qu'il ne reste plus qu'à accorder un permis de séjour, celui-ci doit être provisoire, limité à une zone géographique précise et notifié à une association gérant des cas comparables ou des personnes de même origine. Ainsi a-t-on procédé avec des déboutés du droit d'asile. Le Fonds d'action sociale pour les travailleurs migrants (FAS) coordonne toute une nébuleuse d'associations spécialisées. Gérant en particulier les subventions qui leur sont accordées, il est bien placé pour suivre les lieux et conditions d'insertion des personnes concernées et tirer les leçons de l'expérience acquise. Les recrues du service national pourront encore faciliter les choses, s'il s'agit par exemple d'alphabétiser des adultes ou de former des mères à la vie quotidienne en France.

Le recours à des associations assumant la pleine responsabilité des immigrants irréguliers non expulsables pourrait s'étendre aux nouveaux venus qui sont arrêtés aux frontières, faute de remplir les conditions d'entrée exigibles dans leur cas. Une telle solution serait de beaucoup supérieure à celle des « zones » ou des « centres de transit », réclamés par les autorités policières, diversement tolérés par les magistrats et généralement honnis par les associations démocratiques de toute sorte.

Mais il faudrait que ces associations sachent, de leur côté, contribuer aux efforts des pouvoirs publics, sinon pour refouler les individus placés sous leur protection, du moins pour aider à empêcher leur multiplication ultérieure, ce qui peut être accompli par des actions très diverses : réformes législatives ou réglementaires, négociations diplomatiques déjà évoquées, mais aussi éducation des groupes d'immigrés déjà installés pour qu'ils aident leurs compatriotes à ne les rejoindre qu'en respectant les lois françaises.

Le délit de l'immigré irrégulier lui-même commence à la fausse déclaration, à la falsification ou la non-présentation de documents. Il relève des tribunaux qui peuvent prononcer l'expulsion dans les cas graves : trafic de drogue, vol, etc., étant entendu que la prison et l'expulsion sont deux peines distinctes qui n'ont pas à se cumuler : le délinquant qui a purgé une peine de prison n'a pas à être expulsé pour le même délit. Mais la rigueur de la loi doit surtout frapper les profiteurs de la

misère immigrée : transporteurs, passeurs, logeurs et employeurs. Les peines doivent annuler l'intérêt financier de tout trafic ; leur publicité doit mettre en cause l'honorabilité des coupables, fussent-ils puissants comme des compagnies aériennes ou des entrepreneurs immobiliers. En outre, il faut dénoncer les abus émanant d'établissements d'enseignement ou de formation, publics ou privés, qui autorisent de prétendus étudiants à prolonger leur présence bien au-delà des âges habituels. Quant aux parents et amis, compatriotes ou non de l'intéressé, qui se porteraient garants d'immigrés en situation irrégulière, la sanction devrait être de les priver durablement du droit de se porter caution, domiciliaire ou associé de quelque étranger que ce soit. Le cas des mariages blancs est voisin : il conviendrait non seulement de les annuler, mais aussi de poursuivre le pseudo-conjoint pour injure au magistrat municipal qu'est l'officier d'état civil.

Toute expulsion suspendue ou différée devrait entraîner la remise d'un titre de séjour provisoire ou limité, portant trace des irrégularités commises, afin que, dans la suite de la procédure, l'immigré irrégulier ne soit pas favorisé — pour le renouvellement du titre de séjour et l'autorisation de travail — par rapport à ses compatriotes ayant suivi les voies régulières d'insertion.

Par bien des aspects, le dispositif que nous venons de décrire est déjà en place. Il serait important que les adaptations requises, notamment la clarification des conditions d'expulsion, l'organisation d'un séjour toléré quand toutes les autres possibilités sont fermées, l'aggravation des pénalités applicables aux profiteurs de l'immigration clandestine et l'extension du champ d'action des associations humanitaires assumant pleinement la responsabilité des immigrés en situation irrégulière, fassent l'objet d'une loi dont les travaux préparatoires permettraient au Parlement de faire clairement connaître les conditions mises à l'immigration en France, pour les différents pays d'origine et les différentes situations professionnelles et familiales.

À vrai dire, plus que le détail des dispositifs techniques retenus, ce serait l'esprit de cette nouvelle législation qu'il conviendrait de soumettre à la plus grande publicité possible, tant à l'égard de la population française et étrangère résidant en France que des candidats à l'immigration. Au lieu d'une immigration interdite en général et autorisée au coup par coup, la nouvelle loi libéraliserait, encadrerait, informerait et sanctionnerait quand il y a lieu. *Bienvenue en France*, où on honore les juges et où on applique leurs décisions, fussent-elles rigoureuses à l'égard des employeurs de travail clandestin, comme des auteurs de violences et de diffamations xénophobes ou racistes.

Les personnes qui ne sont pas admises en France — et notamment les déboutés du droit d'asile — ne suscitent aucune sévérité, mais plutôt la pitié, l'indulgence et, parfois, une certaine admiration pour les risques encourus. En fait, la répression de l'immigration clandestine n'a d'intérêt que par son exemplarité. Chaque admission par bonté d'âme suscite un flux d'imitateurs qui peut devenir ingérable. La police

des frontières et les administrations qui accueillent les candidats à l'immigration, sous le contrôle de la justice, doivent donc éviter de créer des précédents, en laissant aux autorités politiques et aux organisations humanitaires l'entière responsabilité des tolérances ou des laxismes. Dès lors, la rumeur se répandra, partout où il le faut, que pour s'installer en France, le plus efficace est d'aller déposer au consulat une demande en bonne et due forme.

## De l'insertion à l'intégration

### [Retour à la table des matières](#)

Si l'immigration évolue comme nous le souhaitons, le nombre d'étrangers résidant en France augmentera. La politique visant à leur insertion dans la société française doit être obstinée et cohérente, mais n'implique cependant pas que l'entrée dans la nationalité doive être systématiquement encouragée, d'autant qu'elle n'a pas à être présentée comme un aboutissement obligé. Qui songe à intégrer les ingénieurs et cadres étrangers des multinationales actives en France ?

Les étrangers qui vivent en France accèdent à toutes sortes de droits. Ainsi, la Sécurité sociale et le droit du travail sont applicables à tous les travailleurs, qu'ils soient salariés d'entreprises, installés à leur compte ou employeurs. C'est l'activité économique qui donne accès à ces institutions, indépendamment de tout critère de nationalité. Par un droit de vote qui leur a été ouvert en 1945, les travailleurs étrangers participent à l'élection des délégués syndicaux, des administrateurs de caisses de Sécurité sociale — quand ils sont élus... — dans les mêmes conditions que les travailleurs français. En revanche, leur participation aux élections prud'homales ou leur appartenance aux ordres professionnels qui régissent certaines professions libérales sont inégalement assurées : une révision générale des normes d'élection et d'éligibilité, dans toute la vie économique, devrait être entreprise, pour assurer partout un égal libéralisme. Les étrangers actifs, en situation régulière, sont à traiter, en toutes occasions, à l'égal de leurs homologues français.

De cette insertion à la pleine intégration dans la nationalité, le chemin peut être long et semé d'obstacles justifiés. L'immigration est une chose, la naturalisation en est une autre. Celle-ci n'est d'ailleurs qu'une des formes d'acquisition de la nationalité, les autres résultant de l'application des lois concernant les enfants d'étrangers en France. Sur les quelque cent vingt mille acquisitions annuelles de la nationalité française, les naturalisations proprement dites en représentent seulement le quart, environ trente mille. Les enfants nés en France d'un couple mixte français-étranger, ou d'un parent lui-même né en France, représentent deux autres groupes qui concernent chacun vingt mille cas. Les jeunes étrangers nés en France qui deviennent français à leur majorité sont un autre cas d'importance

comparable. Le dernier quart, enfin, est celui des personnes dont les liens personnels avec la France ou ses anciennes colonies suffisent pour obtenir la nationalité, par simple déclaration de leurs attaches familiales ou de leur parcours scolaire et universitaire.

La Commission de la nationalité, déjà évoquée, a montré par ses travaux de 1987-1988 que la matière est complexe. Ses propositions de réforme sont fort raisonnables et contrastent heureusement avec les dénonciations bruyantes de ceux qui ignorent tout du droit français de la nationalité. En fait, la principale caractéristique de ce droit est celle qui l'oppose au droit allemand : les descendants de Turcs immigrés en Allemagne et qui se marient entre eux peuvent rester indéfiniment résidents turcs en Allemagne, tandis que des descendants d'Algériens immigrés en France et qui se marient entre eux finissent par devenir français, dès la troisième génération. On dit que l'Allemagne accorde la prépondérance au droit du sang et la France au droit du sol. Pour dédramatiser ces appellations, on devrait plutôt parler, par exemple, de droit de la filiation — à l'allemande — et de droit de l'école — à la française. Au reste, on peut souhaiter que l'évolution européenne conduise à cumuler les deux logiques, de manière à offrir un choix plus large aux intéressés, afin que les Turcs qui le désireraient puissent devenir allemands, tandis que les Algériens nés en France puissent rester algériens, s'ils le désiraient.

Toujours est-il que nous souhaitons vivement que la France s'ouvre à l'immigration étrangère, de fait, mais aussi de cœur. Vivant dans le même univers scolaire, sanitaire, fiscal, que les Français, les immigrés franchissent à leur gré les divers seuils de l'intégration professionnelle, familiale, linguistique, culturelle. L'admission à la nationalité devrait couronner ce cheminement, non pour ceux qui désirent retourner dans leur pays d'origine ou s'établir ailleurs, ni pour ceux qui se refusent à choisir, mais seulement pour ceux qui en font la demande expresse et qui remplissent les conditions requises par la loi, et naturellement aussi pour les descendants d'étrangers devenus tout aussi Français de culture que leurs camarades d'école, de résidence, de caserne, d'atelier ou de bureau.

En France — comme dans tout autre pays —, les étrangers cultivent leurs particularismes. Il est souhaitable qu'ils le fassent en toute liberté, y compris en formant des associations. Mais deux limites doivent être respectées. L'une concerne l'ordre public du pays d'accueil, y compris lorsqu'il semble empiéter sur la vie privée : le Haut Conseil de l'intégration a raison de souhaiter que la France bannisse de son territoire la polygamie, l'excision, la répudiation ou d'autres traditions que son code pénal considère comme des crimes ou des délits. L'autre s'applique plus précisément à ceux qui demandent la nationalité française ou qui l'acquièrent par l'une des voies légales. Dans leur cas, les particularismes sont appelés, non à disparaître, mais bien à être réduits jusqu'à ce qu'ils deviennent mutuellement acceptables. Les particularismes linguistiques, en particulier, contribuent à une ouverture aux cultures étrangères, dès lors qu'ils ne nuisent pas à la pratique simultanée de la langue française, centrale dans tout l'enseignement et

seule pratiquée par les pouvoirs publics et l'administration. De même, des initiatives éducatives, prises sur le mode associatif, permettent la transmission d'habitudes religieuses, culturelles ou autres qui méritent d'être encouragées si elles n'entrent pas en contradiction avec l'ordre public, avec les pratiques scolaires ou avec d'autres traits distinctifs de la société française.

L'école et les médias qui sont les principaux outils d'intégration des étrangers à la culture française devraient aussi exercer une action en retour, afin de présenter aux Français les coutumes et les mœurs des pays d'où provient l'immigration. Beaucoup d'instituteurs ont déjà trouvé dans la mode généalogique une façon d'aider leurs élèves, originaires de pays et de milieux sociaux différents, à faire connaissance les uns avec les autres. Si on leur en donne les moyens, les mêmes maîtres seront heureux de pratiquer une nouvelle instruction civique, où on comparera librement les institutions, les fêtes et calendriers, les rites religieux, les langues et écritures des pays d'origine. Ce serait d'ailleurs une bonne façon de faire évoluer les formes parfois trop figées de la laïcité à la française.

Il s'agit de reconnaître que chaque société évolue d'autant plus harmonieusement qu'elle pratique le métissage culturel autant que l'histoire lui en offre l'occasion, si ce n'est l'obligation. La naturalisation est là pour constater la continuité des modes de pensée nationaux, au-delà des enrichissements que le métissage procure. C'est donc un acte juridique important, qu'une petite cérémonie d'accueil, individuelle ou collective, pourrait solenniser comme certains maires l'ont déjà compris. Mais elle n'est pas inéluctable. Il n'y a aucun mal à rester étranger tout en vivant en France. Plus nombreux seront les pays qui accèderont à la démocratie et au développement, plus seront nombreuses les personnes, originaires de ces pays, qui envisageront d'y retourner — même à la seconde génération — à l'instar des réfugiés de toutes origines qui ont regagné leur ancienne patrie redevenue accueillante. Le changement de nationalité relève de la liberté individuelle et des circonstances professionnelles ou familiales, autant que des lois nationales qui le régissent. Si l'immigration augmente comme nous le souhaitons, il est probable que le nombre des naturalisations augmentera moins vite, si bien que la proportion des naturalisés diminuera, tandis qu'à l'inverse celle des étrangers augmentera.

Une fois accordée, la nationalité française doit être aussi définitive que celle d'une personne née en France de parents français. Naturaliser, c'est imiter la nature, c'est faire comme si l'intéressé était un naturel du lieu, comme s'il y était né et y avait grandi. La nature ne connaît pas de retour. De ce point de vue, la dénaturalisation qui a été pratiquée par le régime de Vichy à l'encontre de quinze mille personnes est une des taches indélébiles de notre histoire, quel qu'ait été le sort ultérieur de ces personnes, dont certaines périrent dans les camps de la mort.

Alors que la nationalité résulte de l'application de lois qui cherchent à rendre compte au mieux d'une continuité historique, d'un vécu sociologique et d'un

sentiment d'appartenance, la citoyenneté concerne essentiellement le droit de vote et la participation aux délibérations politiques. Un enfant a une nationalité, mais n'obtient sa citoyenneté qu'à un âge fixé par la loi : alors, il acquiert le droit de participer à la vie civique, notamment par l'élection de ses représentants aux divers niveaux des pouvoirs publics. En de nombreux autres lieux de pouvoirs dont l'organisation et les capacités résultent d'autres lois que la Constitution — par exemple les entreprises, les copropriétés, les associations, les syndicats —, d'autres conditions que la nationalité donnent le droit de participer aux décisions collectives. Par ailleurs, la construction européenne va affaiblir l'importance de la nationalité prise dans un sens étroit, en donnant plus de poids à l'ancienneté de la résidence qu'à la nationalité, pour l'exercice des pouvoirs locaux. Pour toutes ces raisons, une révision générale des droits électoraux accordés aux étrangers serait bienvenue, dans une France ayant décidé de s'ouvrir plus largement à l'immigration : entre le touriste éphémère et le naturalisé devenu l'égal des autres citoyens français, il y a place pour toute une gradation de citoyennetés intermédiaires.

## **Éclairer les Français sur les populations de la France**

### [Retour à la table des matières](#)

Les Français accepteront la perspective de voir leur nombre s'accroître résolument, par augmentation des naissances, des naturalisations (et autres formes d'acquisition de la nationalité) et des arrivées d'immigrés, s'ils comprennent que tel est leur intérêt à tous, pour la résorption du chômage et la relance de l'économie. Pour qu'ils s'accoutument à un flux délibéré d'immigration, il conviendra de les aider à mieux discerner le rôle exact des immigrés, au plus près de leur expérience quotidienne.

La répartition des étrangers et immigrés sur le territoire est très inégale, leur densité étant maximale dans les grandes agglomérations industrielles et frontalières. Leur nombre total en France est une notion si générale que le public et même le personnel politique s'y perdent. Il faut donc mettre à la disposition des autorités locales, des leaders d'opinion, des enseignants, des journalistes, etc., des informations pertinentes sur le poids et l'évolution de l'immigration dans les groupes dont ils font partie : collectivités locales, établissements d'enseignement, entreprises, etc.

Il est inutile d'aggraver la cacophonie sur ces sujets, par la création d'on ne sait quels observatoires de l'emploi ou de l'immigration, comme la suggestion en est faite régulièrement. Au plan national, il suffirait qu'un observatoire de la population centralise les informations issues de l'Insee, des caisses nationales de

Sécurité sociale (maladie, vieillesse, famille) et des ministères de l'Intérieur ou des Affaires sociales, à charge pour cet observatoire unique de faire rapport, sous des formes adéquates, au Parlement et au gouvernement, mais aussi d'informer les médias, le système scolaire et tous autres publics. Il devrait aussi assurer — sous le contrôle de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) — la gestion des fichiers généraux de la population actuellement détenus par l'Insee : d'une part, le répertoire électoral des Français majeurs, grâce auquel nul n'est inscrit sur deux listes électorales distinctes ; d'autre part le répertoire d'identité des personnes physiques qui est source du numéro national d'identité — plus connu sous le nom de numéro de Sécurité sociale — et qui concerne toutes les personnes établies sur le territoire.

L'observatoire de population, qui fusionnerait les compétences démographiques de l'Ined et de l'Insee, disposerait ainsi des moyens de suivre l'évolution numérique de la population en toutes ses catégories pertinentes. La possibilité pour chacun de vérifier le contenu des répertoires et de les faire corriger si besoin est — car telle est la transparence dont la CNIL est gardienne — dédramatiserait utilement l'usage des fichiers informatiques, jusqu'à les rendre aussi familiers que les registres d'état civil. Le Conseil d'orientation de l'observatoire exercerait les fonctions actuellement dévolues à diverses instances inutilement accumulées — Haut Conseil de la population et de la famille, Haut Conseil de l'intégration, Conseil scientifique de l'Ined, etc. L'observatoire devrait être, avec le Commissariat du plan et l'Aménagement du territoire (Datar), le noyau d'une nouvelle instance politique, de rang ministériel ou non, mais dotée de l'autorité nécessaire pour coordonner la politique de population, tant dans l'espace national que sur la durée.

Les immigrés seront évidemment concernés par les possibilités nouvelles qu'ouvre l'extension de l'informatique à la vie publique. Contrôlés à l'entrée sur le territoire par la police de l'air et des frontières, ils sont appelés à devenir des assurés sociaux dès qu'ils travaillent régulièrement, puis des contribuables dès qu'ils gagnent convenablement leur vie. Citoyens d'autres pays, ils peuvent devenir des citoyens d'ici. La façon dont les fichiers correspondants enregistrent leur entrée, leur identité et leur franchissement de ces diverses étapes devrait devenir aussi claire pour les intéressés que pour les Français.

Il serait d'ailleurs souhaitable de normaliser une sorte d'état civil des immigrés, fondé sur les déclarations de l'intéressé à son arrivée sur le territoire, appuyées ou non sur des documents du pays d'origine et que seule l'intervention d'un juge pourrait ensuite corriger ou modifier. Semblable à l'état civil qui enregistre dans chaque commune les naissances, mariages et décès, et qui est à la base des statistiques démographiques, le nouvel état civil des immigrés devrait permettre de connaître le nombre des arrivées d'étrangers et de les classer dans les différentes catégories pertinentes : visiteurs, étudiants, résidents temporaires, résidents permanents, etc. La mesure des départs serait plus délicate, car on ne peut efficacement instituer une déclaration de sortie du territoire, comme il y a une

déclaration de décès : parmi les millions de résidents français qui voyagent chaque année à l'étranger, il est impossible de distinguer ceux qui vont s'installer ailleurs, d'autant que les intéressés ne savent pas toujours eux-mêmes si leur sortie est définitive, ni où ils s'installeront durablement. Le mieux est donc de supputer les départs, par différence entre les arrivées cumulées et les effectifs recensés régulièrement.

Les informations pertinentes sur les immigrés devraient être enrichies par la gestion intelligente de divers fichiers administratifs. On pourrait ainsi établir divers indicateurs permettant d'évaluer leur intégration : niveaux d'études et de revenus, fréquence des mariages mixtes, etc. En effet, c'est seulement à ce niveau statistique qu'on pourra vérifier si l'immigration prend l'ampleur souhaitée et si l'insertion des étrangers, puis leur intégration, prennent les formes désirées. Un tel effort de clarification est essentiel pour guider la politique que nous préconisons. La notion de *quota*, en particulier, n'est pertinente qu'au niveau statistique, pas au niveau individuel. Elle peut donner des orientations et permettre de corriger à temps des déséquilibres, mais elle ne permet pas de trier entre les demandeurs d'asile ou de visa qui se présentent simultanément à un poste frontière.

Il sera d'excellente gestion de comparer annuellement la composition et la localisation des populations installées sur le territoire avec les quotas indicatifs explicitant la politique retenue et de faire connaître les résultats de cet examen. Si une telle démarche avait accompagné la venue des Italiens dans la Lorraine sidérurgique ou des Maghrébins dans les usines automobiles de la région parisienne, on aurait pu éviter que des quartiers groupant une seule nationalité se constituent en ghettos et se marginalisent.

Pour suivre localement l'effectif des résidents, beaucoup de pays d'Europe disposent d'un fichier de population géré par la commune. Tout nouvel habitant doit déclarer son adresse à un seul service municipal, mairie, poste, perception ou commissariat de police. En France, seuls les étrangers des diverses catégories — touristes, étudiants, réfugiés, travailleurs — doivent en principe déclarer leurs déménagements. Les Français sont réputés allergiques à la déclaration de domicile, parce que cette obligation fut mise en œuvre sous le régime de Vichy. Moyennant quoi, ils présentent sans barguigner leur avis d'imposition, leur quittance d'électricité ou de téléphone pour justifier de leur domicile. Mieux vaudrait harmoniser progressivement les règles applicables aux étrangers et aux nationaux, en suivant l'exemple des registres municipaux les mieux gérés en divers pays étrangers.

La réforme de notre attitude vis-à-vis de l'immigration n'ira pas sans quelques changements applicables à tous les Français. Personne ne considère les inscriptions sur les registres de l'état civil comme une forme de fichage intolérable. Pourquoi n'accepterions-nous pas de même la déclaration de domicile qui est une formalité déjà largement pratiquée par l'Europe démocratique ? Le mariage à la mairie est



une formalité, facultative mais commode, qui dispense les couples de recourir à des preuves plus aléatoires pour prouver leur vie commune et ses conséquences. De même, la déclaration de tout nouveau domicile — sorte de mariage avec sa commune — pourrait déclencher automatiquement toutes sortes de formalités actuellement distinctes et fastidieuses : inscriptions sur les listes électorales, inscriptions scolaires, rôles d'impôts, caisses d'allocations familiales (et d'allocations de logement !), caisses de retraite, fichier de cartes grises, branchements électriques et téléphoniques, etc. À Strasbourg, le Conseil de l'Europe qui a déjà commencé d'étudier cette question est tout désigné pour coordonner un effort de normalisation européenne des registres d'état civil et de domicile. De ces registres aux listes électorales, gérées dans chaque mairie par un service voisin, la différence est mince, comme est courte la distance entre la relance démographique que nous proposons et la réforme démocratique qu'elle a toutes chances d'induire : on y reviendra.

### ***Appel aux caritatifs, humanitaires et autres démocrates.***

[Retour à la table des matières](#)

*Au risque de choquer des femmes et des hommes qui sont le sel de la terre, il nous faut revenir sur le rôle des associations protectrices des réfugiés et des immigrants, pour les inviter à mieux ordonner leurs actions et à bien hiérarchiser leurs objectifs.*

*Toutes les organisations caritatives, démocratiques ou humanitaires, qui montent une garde vigilante autour des droits de l'homme étranger aux prises avec diverses institutions de la République française, ont mille fois raison d'assister les victimes des errements ou des délais administratifs, des éventuelles brutalités policières, des décisions judiciaires parfois trop expéditives.*

*Mais n'ont-elles pas tort de se comporter, trop souvent, comme si aucun étranger ne devait être refoulé aux frontières, comme si aucun étranger clandestin ne devait y être reconduit, comme si aucun demandeur d'asile ne pouvait être exposé à un refus, comme si aucun logeur, employeur, passeur et transporteur d'immigrés en situation illégale n'avait à être sanctionné, fût-il de même origine que ses victimes ?*

*N'accroîtraient-elles pas l'efficacité de leurs interventions légitimes si elles se mettaient également en mesure d'accueillir les étrangers en attente de visa ou d'asile et d'organiser le reflux de ceux dont le visa ou l'asile seront refusés ? Si elles traitaient de cette même façon les étrangers dont aucune décision de justice ni aucune amnistie politique ne viendraient légaliser la situation, n'auraient-elles*

*pas le droit de réclamer, en contrepartie, telles ressources financières et telles réformes légales ou réglementaires que leur action requerrait ou justifierait ?*

*Une large politique d'immigration, comme celle que nous proposons, s'accompagnera néanmoins de refus et de rejets, tant il est vrai qu'aucun pays ne peut tenir porte ouverte à tous. Qui plus est, une gestion démocratique et humanitaire des admis et des exclus est nécessaire à la persistance séculaire d'une politique de large immigration.*

*Ou faut-il penser que la protection des immigrés en difficulté serait d'autant plus louable qu'elle laisserait aux juges et aux policiers le soin de jouer les méchants dont la noirceur souligne la blancheur des belles âmes ?*

## 5

# Une France pleine d'avenirs

[Retour à la table des matières](#)

En s'étoffant d'une population supplémentaire, en s'ouvrant aux cultures d'immigrés nombreux et en mettant à profit ces mutations majeures pour rénover ses pratiques politiques et son civisme, la France pourra changer l'échelle de ses ambitions. La revitalisation des zones aujourd'hui désertées et des services et équipements en déshérence sera à sa portée. Des moyens accrus enhardiront sa politique européenne, ses coopérations méditerranéennes et africaines et ses rapports avec les autres continents qu'elle délaisse trop souvent aujourd'hui. La francophonie cessera d'être une réminiscence ou un espoir soutenus par de maigres moyens ; elle sera répandue par une édition, un cinéma et une radio-télévision vivaces, et surtout par des Français de moins en moins casaniers.

En se hissant vers les cent millions d'habitants, la France conquerra, du même coup, son brevet de modernité pour le 21<sup>e</sup> siècle.

## Vivifier toute la métropole

[Retour à la table des matières](#)

La première ambition d'une France ouverte au flux régulier des immigrants qui viendront abonder la population métropolitaine sera de canaliser une part suffisante de cet apport vers les provinces qui dépérissent, quand elles ne se désertifient pas. En effet, neuf au moins des vingt-deux régions sont peu densément peuplées et perdent encore de leurs maigres populations rurales, au bénéfice de leurs villes ou d'autres régions plus attractives. La France est désormais recouverte, des Ardennes à la Vendée et à l'Ariège, par un vaste triangle

mal peuplé, dont le sommet touche à la frontière belge et dont la base, débordant du Massif central, s'arc-boute aux Pyrénées, triangle auquel il faut adjoindre la région corse où le peuplement est trois fois moins dense qu'en moyenne métropolitaine.

Ce virtuel désert français apparaît clairement pour qui observe une carte du peuplement européen. Il faut s'aventurer jusqu'en Écosse, en Sardaigne ou en Sicile pour trouver des régions aussi vides. La Corse, le Limousin et l'Auvergne détiennent même le record de la désertification dans toute la CEE. L'Allemagne, les Pays-Bas et bien d'autres parties de l'Europe densément peuplée ne tirent pas ce privilège de leurs concentrations urbaines, mais de leurs campagnes riches en bourgades vivantes et en villages aussi pleins que ceux du Nord ou de l'Île-de-France. Pour une bonne part, les départements français les plus vides sont ceux où le déclin massif de la population active agricole est déjà chose faite. Toutefois, dans tout le quart sud-ouest du pays, des effectifs paysans encore importants laissent présager d'ultérieurs reflux. Cette France aquitaine, elle aussi, s'anémie.

Le doublement de la population métropolitaine aura nécessairement des effets bénéfiques pour ces régions. Le reflux des activités agricoles en sera ralenti, sinon enrayé. Une part des habitants supplémentaires se localisera, de naissance ou par choix, dans la plupart des quarante départements que regroupent les neuf régions en péril démographique. Néanmoins, on peut craindre que plusieurs de ces départements continuent de se vider, comme la Lozère d'aujourd'hui, si aucune politique volontariste ne vient les secourir. En effet, aucun élan économique spontané, ni aucune poussée démographique automatique, ne viendront compenser les handicaps qui, déjà, ont provoqué l'exode rural et l'anémie urbaine de ces régions. Les déstructurations provoquées par le marché — lequel a pour seul guide la demande solvable — ne peuvent être corrigées que par des restructurations extra-marchandes, amorcées par les autorités nationales ou régionales.

Une politique volontariste sera d'autant plus utile qu'elle aidera à réduire les agglomérats excessifs d'immigrés de mêmes origines dans des sortes de ghettos urbains et à limiter les proliférations banlieusardes qui ont trop souvent accompagné l'expansion démographique et l'exode rural des années 1960 et 1970. Doubler la population française ne doit pas se traduire par un doublement des densités présentes, mais par l'élimination systématique des hideurs locales qui, concurremment avec le chômage, entretiennent la morosité française et sont lourdes de menaces.

Pour amorcer une telle politique, l'État devra jouer des leviers qu'il contrôle. Ainsi, une part des réfugiés politiques — dont le prochain siècle ne sera pas avare — pourrait être admise sous condition de s'installer, pendant un nombre minimum d'années, dans les zones à revivifier. De même, le service civique national pourra être mis à contribution, non seulement par le choix de ses localisations et installations, mais aussi par les travaux auxquels il pourrait

concourir, tels la réhabilitation de villages abandonnés et le réaménagement des bâtisses vides, voire des chefs-d'œuvre en péril, tous bâtiments dont la restauration vaudrait loyer de longue durée ou acompte sur le prix d'acquisition. Ainsi, un parc immobilier excédant les besoins du seul service national pourrait être mis en état d'habitabilité, tandis que la répartition des crédits publics d'aide au logement continuerait d'inscrire les zones à densifier parmi ses priorités.

Par ailleurs, la réforme de la politique agricole commune, désormais à bout de course, va évidemment alléger puis supprimer les prix garantis et prodiguer des aides au revenu paysan. Ces dernières pourraient fort bien favoriser les productions de qualité, exigeantes en main-d'œuvre, ainsi que les cultures régionales abandonnées naguère, faute de débouchés rentables. Ainsi renaîtraient quelques dizaines de fromages ignorés par les laiteries industrielles, quelques dizaines de fruits succulents, comme des poires de curé, et bien d'autres produits disparus de nos marchés. Autrement dit, un regain de peuplement rural pourrait être escompté dans plusieurs départements aujourd'hui délaissés, non pour y rétablir un élevage et une agriculture archaïques, mais pour y promouvoir une production attentive à l'écologie comme à la gastronomie.

Stimulée par la présence d'appelés et l'accueil de réfugiés, la relance des activités villageoises aidera à réveiller le commerce des bourgs et des foires, ainsi que divers artisanats, eux-mêmes stimulables par une multiplication des labels de qualité au profit de produits non banals et bientôt équipés des nouveaux outils que l'informatique va enrichir, comme le moteur électrique rénova jadis maints outils anciens. En outre, des opérations délibérées d'aménagement du territoire pourront favoriser cette reviviscence, non seulement par essaimage des groupes nationalisés ou par d'éventuelles implantations industrielles, négociées entre pouvoirs publics et groupes privés, mais aussi par les soins attentifs qui pourraient transformer la géographie nationale des services publics, au siècle des communications à grande vitesse et des télécommunications omniprésentes et instantanées. Il ne s'agira certes pas de restaurer l'admirable maillage arrondissementier et cantonal que la III<sup>e</sup> République avait tissé, un siècle plus tôt, à grand renfort d'écoles, de bureaux de poste et de chemins de fer d'intérêt local, mais il s'agira de renouveler cet exploit ancien, avec des moyens plus puissants, en visant à homogénéiser, autant que faire se peut, les aménités offertes sur l'ensemble du territoire national, à la façon de la télévision et du Minitel qui installent partout des voies d'accès aux vidéothèques et bibliothèques, et aux autres services informatisés du siècle prochain.

Une telle orientation, obstinément mêlée à la volonté de doublement de la population, ne tardera pas à mobiliser deux catégories d'alliés. L'une, décisive à long terme, sera procurée par les innombrables propriétaires de terres et d'immeubles ruraux que la désertification a dévalorisés, lesquels verront, avec satisfaction, leurs héritages reprendre du prix dans l'exacte mesure où les déserts reflouriront. L'autre, plus immédiatement mobilisable et souvent capable de

stratégies à moyen et long terme, sera constituée par les élus municipaux, départementaux et régionaux que les lois de décentralisation d'après 1981 ont rendu responsables et puissants et qui, malgré quelques dérapages, font souvent bon usage de leurs capacités nouvelles. Désormais, il ne sera plus question de fondre l'Auvergne et le Limousin comme on allie l'aveugle et le paralytique, ni de partager les dépouilles du Poitou-Charentes entre des Pays de Loire et une Aquitaine à peine mieux lotis, ni même de transplanter autoritairement des services parisiens dans des terres que les délocalisés jugent ingrates. Guidés par les plus audacieux, les départements et les régions en viendront vite à mesurer leurs chances, dans une France en voie de doublement, pour se ragaillardir de toutes les façons. Les villes et communautés urbaines, ainsi que beaucoup de syndicats intercommunaux ruraux, existants ou à créer, moduleront ce jeu à leur échelle, tant il est vrai que leur mosaïque donne forme aux départements et régions.

En se mettant en marche vers les cent millions d'habitants, la France déclenchera du même coup une myriade d'initiatives qui lui permettront de refaçonner son territoire.

## **Rénover l'alliance allemande pour relancer l'Europe**

[Retour à la table des matières](#)

Forte d'une politique démographique ambitieuse, la France pourra reprendre, avec l'Allemagne, une coopération aussi fructueuse que celle de 1963, quand le traité franco-allemand procura un renfort décisif au traité de Rome qui avait créé le Marché commun en 1957. Il s'agissait, alors, de bloquer les offensives anti-communautaires de l'Angleterre et d'inventer un compromis entre les divers protectionnismes paysans de la CEE, ce qui fut fait. Il s'agira, désormais, d'aider l'Allemagne à réussir son unification et de favoriser le succès de la croissance démographique française, ce qui peut être fait, pour le plus grand bénéfice des deux pays et de l'Europe entière.

En 1990, la République fédérale d'Allemagne (RFA) a choisi de cureter à vif le socialisme étatique de la République démocratique allemande (RDA) après l'effondrement du Mur de Berlin. Remplacée par cinq *Länder*, la RDA a été fondue dans la RFA, cependant que ses élites universitaires, judiciaires et autres ont été souvent épurées et que ses entreprises ont été offertes à qui voulait les acheter. Un choix différent aurait permis à la CEE de se prononcer sur les conditions dans lesquelles la RDA la rejoindrait. En outre, une transition étalée sur quelques années aurait pu atténuer le chômage et délayer le coût des reconversions. Mais ce délai aurait risqué de prolonger l'exode des Allemands de RDA vers la RFA et il aurait laissé survivre, avec l'État est-allemand, une part des institutions sociales et

culturelles dont le gouvernement de Bonn ne voulait pas s'encombrer, qu'il s'agisse du droit à l'avortement ou de l'aide à la production cinématographique. En outre, la survie des échanges économiques hérités de l'ancien bloc communiste aurait, peut-être, aidé à mieux préparer l'association collective de l'Europe orientale à la CEE et à différer l'exode massif des Allemands de souche vers la RFA. L'option prise en 1990 a été tout à fait différente.

De ce fait, les descendants des familles allemandes demeurées en Pologne ou en Tchécoslovaquie, après les rectifications de frontières et les évictions de 1945, ou des familles installées de longue date dans les Balkans et en Russie, continuent d'affluer vers l'Allemagne unifiée où la Constitution de 1949 leur reconnaît un droit d'installation automatique, même si la souche dont ces Allemands de souche peuvent justifier est si lointaine qu'ils ont perdu presque toute trace de la langue et de la culture allemandes : un peu comme si la France accordait encore aux huguenots, chassés par la révocation de l'édit de Nantes, le droit de reprendre la nationalité française en regagnant le pays de leurs ancêtres, jusqu'à faire de Lothar de Maizière un Français de souche.

Toujours est-il qu'en 1990, l'Allemagne a ainsi recueilli 400 000 réfugiés venus pour l'essentiel de l'Urss (148 000), de Pologne (134 000) et de Roumanie (111 000). Moins agitée, l'année 1991 s'est pourtant soldée par 200 000 nouveaux venus des mêmes provenances.

Tandis que les Allemands de l'ex-RDA et de la RFA partagent à peu près la même culture technique et le même entraînement aux disciplines industrielles, les Allemands de souche émigrent vers un territoire et un mode de vie qu'ils ignorent et sont le plus souvent dépourvus des savoir-faire technico-industriels incorporés dans la force de travail allemande. Ce sont des Allemands futurs, à peine différents des immigrés banals que la Turquie et la Yougoslavie ont procuré d'abondance jusqu'en 1975.

Ainsi l'Allemagne est-elle exposée, depuis 1989, à deux problèmes que la France connaît mieux que les autres pays européens : d'une part, l'intégration de deux éléments d'un même peuple, jadis séparés, comme l'étaient, avant 1962, les métropolitains français et les pieds-noirs algériens ; d'autre part, l'accueil de flux d'immigrés à peine plus touchés par la culture nationale que ne le sont les Maghrébins et les autres Africains quelque peu francophones.

Au reste, ces ressemblances s'inscrivent dans une Europe où, dès avant la libre circulation des hommes, promise pour 1993, de vastes flux d'immigrants se manifestent un peu partout, par reflux d'empires coloniaux (France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Belgique), par retour d'anciens exilés (Italie, Grèce, Espagne), par tumultes ethniques (au sein de la Yougoslavie et à son entour) et surtout par l'attrait du marché du travail, qu'il soit scandinave, allemand, suisse, français ou italien. Partout, ces courants affectent des pays dont la croissance démographique

est très ralentie, voire négative. En effet, la population de l'Europe entière — Russie comprise — ne croît plus que de 0,2 pour cent par an. Seuls quelques rares petits pays s'écartent sensiblement de cette moyenne, tels Malte (0,75 pour cent), l'Islande (1,2 pour cent) ou l'Albanie (1,9 pour cent).

Si l'on s'en tient à la seule CEE, on peut constater que ses 330 millions d'habitants comprennent 13 millions d'étrangers ou, plus exactement, 5 millions de ressortissants de la CEE résidant dans un pays autre que celui dont ils détiennent la nationalité et 8 millions d'étrangers à la CEE, parmi lesquels les principaux contingents proviennent de Turquie et des Balkans (2,6 millions) ou du Maghreb (1,8 million), le reste venant de multiples autres pays. La plupart des étrangers extra-communautaires se sont installés de longue date, avant les restrictions d'immigration entraînées, depuis 1975, par la conjoncture économique. Toutefois, le dégel politique de l'Europe centrale et orientale a suscité, à partir de 1989, un regain d'immigration dont on a déjà noté que l'Allemagne était, de loin, le principal destinataire.

L'évolution future du peuplement européen dépendra donc pour une bonne part des politiques d'immigration que les pays de la CEE adopteront, soit qu'ils imitent l'Allemagne, ouverte au rapatriement de ses excroissances anciennes, soit qu'ils adoptent la politique prudemment expansive que nous préconisons pour la France, soit enfin qu'ils s'abandonnent aux refus apeurés, comme autant de Suisse périodiquement tentées de tarir les apports étrangers. Pour le bon équilibre de l'Europe entière, il serait souhaitable que maints autres pays s'ouvrent aux courants d'immigration autant que l'Allemagne d'aujourd'hui et que la France de demain.

Que cette perspective soit ouverte ou non, l'Allemagne et la France sont d'ores et déjà conscientes des responsabilités que les flux de population leur imposent. D'où l'accord qu'elles ont établi, avec le renfort du Benelux, en vue de compléter la suppression des douanes au sein de la CEE par une suppression des contrôles policiers aux frontières, en janvier 1993. Schengen, village luxembourgeois situé aux confins de la Sarre et de la Lorraine, a donné son nom à l'accord que les cinq pays ont signé à cette fin, en mai 1991. Cet accord ne couvre pas toute la CEE : l'Italie l'a déjà rejoint, en principe ; l'Espagne et le Portugal s'apprêtent à faire de même ; mais on peut penser que la Grèce, non jointive avec le reste de la CEE, et la Grande-Bretagne, que le tunnel sous la Manche ne débarrassera pas de sitôt de sa mentalité insulaire, seront les dernières à rejoindre la zone de Schengen. Quoi qu'il en soit, dès janvier 1993, les contrôles policiers s'exerceront, pour compte commun, aux frontières qui séparent cette zone du reste du monde.

De ce fait, les demandeurs d'asile seront soumis à la juridiction du pays où ils ont déjà de la famille. Faute de telles attaches, leur pays d'entrée dans la zone de Schengen sera seul compétent pour octroyer ou refuser l'asile. De même, le pays d'entrée se prononcera seul sur les visas de bref séjour, tandis que les autorisations de longue durée resteront de la compétence nationale exclusive et que la liste des



pays hors CEE pour lesquels un visa d'entrée est requis sera uniformisée. Bref, la zone de Schengen deviendra un espace unifié pour l'accueil des réfugiés, des touristes et des immigrants de court séjour.

En outre, l'irruption massive d'émigrés albanais tentant de forcer l'entrée de l'Italie, en 1991, et l'existence de diverses filières d'immigration clandestine suscitent des concertations, à l'échelle des douze pays de la CEE et des vingt-six pays du Conseil de l'Europe. Il pourrait en résulter de nouvelles coopérations débordant de la zone de Schengen ou préfigurant l'extension probable de celle-ci.

Jusqu'à présent cette évolution demeure équivoque quant à sa portée démographique. Elle peut conduire au renfermement collectif de l'Europe, mais elle peut aussi annoncer une coopération visant, au-delà de la libre circulation dans la CEE, à bien gérer l'accueil des nouveaux immigrants venant de l'extérieur vers la CEE.

L'Allemagne, que sa prépondérance rendra attractive pour d'autres que les Allemands de souche et la France, à supposer qu'elle choisisse la croissance démographique que l'on propose, pourraient conjuguer leurs efforts pour infléchir la démarche communautaire. Leur premier objectif commun sera évidemment d'étendre l'accord de Schengen à la plupart des pays de la CEE, y compris les adhérents nouveaux qui la rejoindront. Cette extension devrait se prolonger par un approfondissement de l'accord, de façon à homogénéiser, puis à unifier les normes d'accueil des migrants de longue durée (autres que les réfugiés), ainsi que les modalités de contrôle et de refoulement des étrangers en situation irrégulière. Un pas supplémentaire pourrait être accompli par un redoublement concerté des vigilances antiracistes, pour éviter le retour et la contagion des violences dont Berlin et d'autres villes de l'ex-RDA ont été le théâtre en octobre 1991.

Plus positivement, l'Allemagne et la France pourraient également s'efforcer d'entraîner toute la CEE vers une densification des régions les plus délaissées, de l'Écosse à l'Andalousie, comme de la Thuringe à la Calabre. Quand le Parlement de la CEE aura enfin été doté de pouvoirs réels, on pourra souhaiter que l'effectif de ses députés soit appelé à évoluer parallèlement à la population de chaque pays ou de chaque région, afin de souligner, sous un contrôle juridictionnel adéquat, le rôle central du facteur démographique. En revanche, on se gardera de penser que la coopération démographique européenne pourra déborder rapidement des normes d'immigration vers les critères de nationalité, car les principes très différents qui s'appliquent en Allemagne, en France, en Grande-Bretagne et en d'autres pays encore, ne se laisseront pas aisément réduire à des règles communes. Au reste, ce qui importe à la bonne marche de l'Europe, c'est d'établir, dès que possible, une citoyenneté européenne se surimposant aux nationalités particulières ; c'est aussi de clarifier, en tous ses aspects essentiels, le droit commun applicable, dans la CEE, à tous les étrangers venus de son extérieur.

Pour assurer ainsi le plein succès de l'accord de Schengen et pour soutenir les croisades anti-chômage à mener des deux côtés du Rhin, la coopération franco-allemande pourrait se renforcer en de nombreux domaines, des reconversions de l'ex-RDA à l'union monétaire promise par le traité de Maastricht, en décembre 1991, et à la coopération militaire esquissée par les unités mixtes franco-allemandes. Mais on se gardera d'omettre les progrès qui pourraient être rapidement accomplis, en matière démographique même, par un constant perfectionnement des instruments statistiques requis à cette fin, par une synchronisation des recensements et des enquêtes, et par l'établissement, selon des méthodes communes, de bilans annuels détaillant les arrivées et départs d'étrangers pour chaque pays et les progrès de leur insertion.

Ces réflexions ont une valeur centrale, parce que l'entente franco-allemande a été et demeure la condition première d'une intégration européenne effective, mais aussi parce que la dynamisation de l'économie européenne par une telle entente est de nature à garantir le blocage, puis le reflux du complexe nationaliste et raciste qui se manifeste aujourd'hui, de façon ravageuse, en Allemagne comme en France.

## **Marier la démographie et la diplomatie**

[Retour à la table des matières](#)

Depuis un demi-siècle au moins, aucun pays ne laisse l'immigration s'écouler à frontières ouvertes. Même les grands importateurs d'hommes que sont les États-Unis, le Canada et l'Australie sont dotés de services qui accueillent ou rejettent les nouveaux venus, selon les visées des lois, régulièrement renouvelées, qui fixent le nombre et les qualités des étrangers à accepter et qui précisent plus ou moins les préférences d'origine, les qualifications souhaitées, les conditions sanitaires ou linguistiques éventuellement requises, etc.

Si l'Europe communautaire en vient, elle aussi, à unifier ses normes d'immigration, tout en étendant son aire géographique et en effaçant ses frontières internes, elle devra pratiquer de même, pour armer les services nationaux de contrôle, puis pour orienter l'éventuel service paneuropéen qui filtrera les étrangers-à-l'Europe se présentant à ses frontières externes. Mais cette perspective de maturation normale de l'accord de Schengen demeure aujourd'hui incertaine et, en tout cas, lointaine, si bien qu'une France engagée dans la croissance démographique délibérée que nous proposons devra, pour un temps, gérer par elle-même une immigration à double régime : celle des ressortissants de la CEE, libres d'entrer et de s'installer et celle des étrangers-à-l'Europe, soumis à réglementation.

Pour que sa réglementation ait de bonnes chances d'anticiper les futures normes européennes, la France serait bien inspirée d'appliquer trois principes : l'accueil

autant que possible dès le pays de départ ; le rejet associant le diplomatique et l'humanitaire ; le contrôle guidé par la sociologie des migrations. Toutes notions que le chapitre précédent a déjà évoquées, du point de vue des activités et des institutions françaises, mais qui méritent d'être reprises d'un point de vue plus diplomatique.

On a noté que la France gagnerait à choisir ses futurs immigrés dans leur pays d'origine, en y délivrant des visas d'entrée et de long séjour, à ceux des habitants, désireux d'émigrer, qui satisferaient, par ailleurs, aux critères d'âge, de profession, de situation familiale, etc., qu'elle fixerait. Cela implique qu'elle renforce à cette fin ses consulats, qu'elle les complète par ce qu'il faudra d'Alliance française et d'autres centres de formation pour préparer ses futurs immigrés.

S'agissant par ailleurs des immigrants illégaux, arrêtés aux frontières ou tirés de leur clandestinité, il y aurait intérêt à mettre en œuvre des solutions assurant, autant que faire se peut, la coopération des pays vers lesquels le reflux doit être organisé. Ainsi, par exemple, la France devrait essayer de signer, avec les États dont proviennent les principaux flux d'irréguliers, des traités garantissant, outre l'octroi annuel d'un quota de visas d'entrée, délivrables dans le pays d'origine, des normes précises de traitement des personnes en situation irrégulière, depuis leur interception jusqu'à leur réinsertion au pays, normes éventuellement assorties d'aides pour renforcer localement la formation et l'investissement. Elle pourrait aussi passer des accords, plus ou moins analogues, avec des pays acceptant la réinstallation sur leur territoire, à titre provisoire ou durable, d'étrangers refoulés de France — ou, demain, de la CEE — mais que la situation politique ou la misère économique de leur pays d'origine interdit de rapatrier purement et simplement.

Il est souhaitable également que des accords internationaux viennent faciliter le dépistage des filières de l'immigration clandestine, y compris celles qui dérivent très souvent des solidarités familiales, provinciales ou ethniques, assumées envers les nouveaux venus par les immigrés déjà installés.

Pour qu'en métropole la police et la justice puissent adapter leurs actions à cette sociologie particulière, et pour que les interventions demeurent pleinement respectueuses des droits de l'homme, la meilleure des solutions serait d'inscrire cette politique d'accueil et de répression dans des traités bilatéraux ou multilatéraux avec les pays d'origine des immigrés les plus souhaités. Mais il ne faut pas caresser l'illusion que de tels traités seront faciles à négocier, voire à envisager. On l'a déjà souligné : la principale chance d'y arriver est d'insérer les clauses relatives à l'immigration parmi les diverses rubriques d'une coopération profitable aux deux parties.

On ne peut donc espérer que de tels traités se généraliseront rapidement, mais on pourrait néanmoins escompter que, de la Pologne à la Roumanie et de la Tunisie au Maroc, les partenaires de la France ne soient pas trop rares, dès lors que

celle-ci aurait la ferme intention de s'ouvrir à une immigration durable. Quand cette immigration deviendra de compétence européenne, on peut espérer, en outre, qu'elle fera l'objet d'accords de plus vaste portée et de plus grand attrait, notamment entre la CEE et des groupes de pays méditerranéens, balkaniques ou autres.

Un autre type d'accord international pourrait être envisagé, notamment — mais non exclusivement — avec le Canada. En effet, dans ce pays qui détient une longue et riche expérience de l'immigration — dont la France pourrait tirer maintes leçons —, le Québec souffre d'une difficulté qui l'incite à raidir son autonomisme linguistique : les immigrés du Canada anglophone rêvent d'accéder aux États-Unis dont ils apprennent la langue ; ceux du Québec francophone rechignent souvent à se familiariser avec une langue très minoritaire en Amérique du Nord. En s'ouvrant à une politique méthodique d'immigration, la France gagnerait à combiner ses offres d'insertion avec celles du Québec. Autrement dit, l'accession à une francophonie gérée au mieux des intérêts franco-québécois pourrait — à charge de réciprocité et selon des formules à raffiner expérimentalement — faire de la résidence au Québec une voie ouvrant un accès privilégié à la nationalité française et, donc, à la libre installation dans l'Europe communautaire. *Le Canada anglophone vous ouvre l'accès aux États-unis, le Canada francophone est votre clé pour l'Europe. La francophonie vous offre le choix entre deux continents.*

De telles perspectives méritent réflexion, d'autant qu'elles montrent comment les souvenirs historiques et les ambitions vagues qui fondent la francophonie pourraient évoluer vers des objectifs débordant de la formation vers des formes de coopération et même de naturalisation, de plus en plus substantielles. Toutefois, on se gardera d'associer immigration et francophonie de façon trop unilatérale, car le monde du 21<sup>e</sup> siècle imposera à la France d'autres repères que la diffusion de sa propre langue. Ses intérêts marchands, ses réponses politiques aux conflits d'un monde apte à produire de larges flots de réfugiés et d'autres migrants et, enfin, ses intérêts culturels dans une époque de mondialisation des médias lui imposeront d'élargir ses visées, jusqu'à s'investir dans toutes les langues principales d'un monde dont les proportions démographiques et culturelles se transforment. Il est souhaitable que la France, s'il se confirme que la connaissance des langues européennes y progresse enfin, sache rattraper aussi son retard dans la connaissance pratique des langues plus exotiques ; qu'elle puisse disposer, en quantité et en proportion convenables, de nationaux pratiquant les langues de l'immense Asie où les intérêts français les conduiront à s'installer, mais peut-être aussi les langues usuelles de l'Afrique, tant il est vrai que les idiomes européens n'y suppléeront pas éternellement les dialectes locaux.

On l'aura compris : ces perspectives linguistiques de plus en plus foisonnantes concrétisent ce qu'une immigration délibérée pourrait susciter, en France, d'ambitions nouvelles. Un pays qui se sait riche d'hommes s'invente des avenir riches et divers : il peut devenir présent au monde entier, en produisant

d'abondance des enseignants et des médecins sans frontières, mais aussi des techniciens, des ingénieurs et des commerciaux également équipés pour les relations internationales, tous hommes qualifiés qui seront la richesse la plus demandée durant tout le prochain siècle.

## Une nouvelle modernité

[Retour à la table des matières](#)

Depuis quelques siècles déjà, un monde moderne a pris la relève des anciens mondes où la soumission fataliste aux climats et aux guerres était de règle. Ce nouveau monde s'est formé peu à peu, par l'heureuse conjonction de marchands aventureux et de religions réformées ou rénovées, comme par la maturation de villes libres et de savantes renaissances. Il s'est consolidé parce qu'il a trouvé, dans l'investissement capitaliste et la technique industrielle, un renfort si puissant qu'il a pu projeter la modernité de son Europe natale jusqu'aux continents les plus lointains.

Le monde moderne prend figure de capitalisme aux yeux de l'économiste, et de républiques plus ou moins démocratiques au regard du politiste. Les spécialistes des autres sciences sociales y décèlent maintes autres richesses — et misères — d'ordre culturel. Le démographe reconnaît, lui aussi, la spécificité de ce monde où les hommes jouissent d'une vie dont la durée moyenne s'est considérablement allongée, à mesure qu'ils sont mieux alimentés, mieux soignés et mieux éduqués. À la limite, cette longévité pourrait être la mesure même de la modernité, s'il ne fallait prendre en compte également une autre donnée plus complexe : l'explosion démographique qui advient dans les sociétés en voie de modernisation, quand la limitation de la fécondité tarde à compenser le recul de la mortalité.

En effet, les inventions sanitaires de l'Europe et de ses émules américains et japonais se diffusent à peu de frais dans le monde entier, ne serait-ce qu'en raison des précautions anti-épidémiques des pays déjà riches. En revanche, le contrôle des naissances gagne plus lentement et en ordre dispersé, car les retards économiques, les blocages politiques et les résistances culturelles qu'il rencontre dans les diverses sociétés sont d'inégale vigueur. Les poussées modernisatrices qui résultent de la propagation internationale du capitalisme, des politiques d'aide au développement ou d'autres actions plus diffuses se distribuent de par le monde, sans bénéficier par priorité aux pays où le contrôle de la fécondité tarde à se répandre. Ainsi, dans un monde où tous les États prétendent exercer une pleine souveraineté sur leur territoire et sur leur population, les contradictions qui résultent de l'inégal développement économique des États, de leur inégale souplesse politique et de l'inégale croissance des populations ne cessent de s'accroître.

En termes plus optimistes, on peut dire que ces contradictions font apparaître le besoin d'une nouvelle modernité : non plus seulement celle qui se concrétise par l'allongement de la vie humaine, mais bien celle qui libérera le peuplement humain des contraintes mécaniques qu'une planète grillagée d'États trop souverains lui fait subir. On peut attendre un tel assouplissement d'une exportation accrue de capitaux, des pays riches vers les sociétés pauvres et densément peuplées, ou de politiques nationales et internationales d'aide au développement qui suppléeraient aux défaillances ou aux retards du marché des capitaux. Mais on doit s'attendre à ce que, par un mouvement de sens inverse, les hommes des pays pauvres et fortement peuplés soient de plus en plus nombreux à s'expatrier vers des sociétés plus riches et plus actives, ou du moins à tenter une telle émigration.

Déjà, il est vrai, la déclaration universelle, proclamée par l'ONU, affirme le droit de tout homme à quitter son pays natal ou sa terre d'adoption, mais nul n'a encore affirmé le droit pour chaque homme de choisir son pays de destination et encore moins sa citoyenneté. Personne n'imagine que ces dernières libertés seront reconnues, de sitôt, par des États jaloux de leur souveraineté territoriale et humaine. Néanmoins, un assouplissement progressif des liens entre la souveraineté des États et la mobilité des hommes devient de plus en plus nécessaire. Dès 1962, Raymond Aron constatait, dans *Paix et Guerre entre les nations*, que « d'ici un demi-siècle, au plus, il sera impossible d'admettre à la fois que la répartition de la terre entre les peuples est un fait accompli et que le taux de progression démographique est l'affaire de chaque nation prise individuellement, mais non de l'humanité prise dans son ensemble » (Calmann-Lévy, p. 749).

Trente ans après cet avertissement, l'ampleur des migrations acceptées par les pays de destination et la multiplication des poussées sauvages d'émigration — à partir du Vietnam, de Haïti, de l'Albanie ou de divers pays africains — montrent que la gestion des mouvements de population doit devenir un objectif majeur de la politique internationale des principaux États, faute de quoi de multiples conflits vont se tendre ou éclater, au cœur des pays miséreux, comme aux abords des pays riches. L'aide au développement qui se pratique depuis quelques décennies, avec des bonheurs divers, ne suffira pas à régler ce problème démographique-territorial, même si elle réussit à accroître les concours à la limitation des naissances. D'autres orientations devront s'y adjoindre, pour élargir les flux migratoires internationaux et pour les canaliser vers les pays riches qui leur sont ouverts et vers les régions utilement densifiables où un apport extérieur d'hommes — et de capitaux — pourrait être rendu localement efficace et politiquement acceptable par l'État intéressé. La politique que nous préconisons pour la France et, s'il se peut, pour l'Europe entière, s'inspire de ces principes. Elle procède d'une nouvelle modernité visant à mieux répartir le peuplement de notre planète.

Dans un monde qui approche des six milliards d'habitants, qui a triplé sa population au 20<sup>e</sup> siècle et qui la doublera encore au siècle prochain, rien n'est plus stupide que la politique de l'autruche. L'Europe qui devient petite à l'échelle

mondiale et la France qui devient minuscule ne peuvent caresser l'illusion qu'elles constitueront, l'une ou l'autre, une île riche et protégée de la haute mer internationale. Le seul avenir heureux qu'elles puissent espérer et préparer, c'est de gérer leur richesse acquise, non comme un trésor inépuisable, mais comme une avance à faire fructifier, en veillant à ce que leur poids humain ne faiblisse pas plus que leur poids économique ou que leur patrimoine culturel. Leur bonheur passera donc par une gestion non parcimonieuse du peuplement européen, par l'exploitation raisonnée de leurs capacités d'accueil, de formation et de rayonnement, c'est-à-dire par une immigration bien réglée et — si l'on peut dire — par la réexportation d'hommes nombreux ayant assimilé, avec l'une des nationalités européennes, une capacité de contribuer à l'essor des Asies, des Afriques et des Amériques latines dont leurs ancêtres seront venus.

En tout cas, la France se doit d'agir ainsi, que ce soit comme locomotive d'une Europe ouverte et créative ou pour son propre compte. Le temps des guerres napoléoniennes est à jamais révolu, l'ère des empires coloniaux est close, le siècle des Lumières rayonnant par le seul effet des médias francophones n'est pas encore advenu — s'il advient jamais. Toutes les ambitions de la France dépendront de l'allant et du nombre des Français. En outre, tant que la CEE — actuelle ou étendue — n'aura pas restauré, ou bâti à frais nouveaux, une capacité de politique économique autonome et dynamisante, la France ne disposera, à son échelle propre, que d'un seul accélérateur de ses productions de toutes sortes : une croissance démographique persistante et bien réglée.

Imaginaires sont les réconforts que procure l'idéologie du bunker, illusoire sont les chances de réussite d'un enfermement frileux. La France ne peut durablement s'abstraire de l'exubérance démographique mondiale, ni se fermer à ses nationaux d'outre-mer et à ses associés de la CEE, sans devenir très vite une petite puissance régressive, d'une richesse médiocre et d'une civilisation rhumatisante. Les Français qui geignent volontiers, aujourd'hui, se prépareraient un avenir périlleux, s'ils laissaient leur méchante humeur se convertir en allergie xénophobe.

Pour l'honneur des Français, il faut ouvrir la France et diffuser, avec leur nationalité, leur langue et leur culture, leurs talents et leurs savoir-faire : leur richesse future est à ce prix.

## ***Sur l'exercice des responsabilités politiques.***

[Retour à la table des matières](#)

*Alors quoi ? Que penser de propositions politiques où la droite et la gauche ne trouvent pas, du premier coup d'œil, leurs lignes d'affrontement ?*

*Sans doute leurs deux coauteurs se sont-ils réjouis, en 1981, de l'arrivée d'une nouvelle majorité ; mais l'un d'eux regrette que le talent d'hommes politiques comme Noir, Rocard ou Seguin soit stérilisé, dans l'opposition ou non, tandis que l'autre accorde encore son estime à ceux qui, étant ministres, ont su faire preuve de conviction et de caractère, fussent-ils aussi divers que Chevènement, Joxe et Rocard .*

*Doit-on juger, pour autant, que leurs propositions communes préfigurent on ne sait quel recentrage politique ? Ou bien faut-il recenser les multiples oppositions fragmentaires que ces propositions rencontreront chez les jeunes rebutés par le service national, chez les contribuables portés aux cris d'écorchés vifs, chez les professions de santé menacées de budgétisation ou chez les diverses corporations dérangées d'autres façons encore ? Et conclure qu'il faudra tant de courage aux hommes politiques, pour les mener à bien, qu'on peut douter qu'ils sachent cristalliser une majorité pour les mettre en œuvre ?*

*Au lecteur d'en juger. Mais, s'il veut faire bon usage de son bulletin de vote ou des responsabilités politiques que le suffrage universel lui aurait déjà confiées, livrons-lui d'ultimes sujets de réflexion. Quelle autre politique permettra de résorber le chômage et de réduire le Front national à l'état de groupuscule ? S'il n'en est pas, faut-il se résigner à quelques décennies supplémentaires de chômage massif, en espérant que la République, les droits de l'homme et la civilisation française n'en souffriront pas — mais par quel miracle ? Ou bien, faut-il s'engager hardiment vers une civilisation où le non-travail et le travail salarié seront les deux termes d'une alternative que les responsables politiques devront rendre également acceptables par tous : mais comment ?*

*Droite/gauche ? Et si la ligne de partage opposait désormais les autruches aux audacieux ?*



## Ensuite...

[Retour à la table des matières](#)

Aux grands maux les grands remèdes : la crise française sera guérie par une croisade victorieuse contre le chômage. Cet objectif — tout comme le nouvel élan démographique qui peut le prolonger durablement — est de nature à changer toutes les perspectives, tous les raisonnements, toutes les anticipations. Il peut donner à tous les Français plus d'emplois, plus de revenus et plus de loisirs. Il peut rendre à la France les capacités sans lesquelles ses ambitions ne sont que des souvenirs rêveusement prolongés. Mais il ne peut être atteint qu'au prix d'une politique audacieuse et persévérante dont nous avons détaillé quelques aspects en les débarrassant de leurs détails techniques.

Quelques aspects seulement, car nous sommes restés au plus près de l'objectif fondamental, sans évoquer les suites vraisemblables des orientations retenues. La création d'un service civique national aura des conséquences majeures pour l'école et pour l'armée. Le remplacement des cotisations d'assurance maladie et d'aide aux familles, par un impôt sur le revenu dûment rénové, modifiera radicalement le financement et l'organisation de la santé et de la retraite et ricochera vers l'ensemble de la fiscalité. L'immigration élargie imposera d'importantes transformations des programmes scolaires comme des politiques d'aménagement du territoire. La coexistence, en France, de citoyens venus de nombreux autres pays et les novations connexes, induites par la CEE ou par l'accord de Schengen, transformeront les conditions d'exercice de la citoyenneté en France, de l'électorat à l'éligibilité et du vote aux institutions. Et ainsi de suite : nos propositions invitent les Français à mettre en chantier leur France du 21<sup>e</sup> siècle.

Nous n'avons pas voulu ouvrir ces multiples débats connexes, car nos savoirs réunis sont loin de couvrir tous les domaines qu'il eût fallu aborder, cependant que nos capacités de convergence ou de compromis n'auraient sans doute pas résisté à la multiplicité des options à trancher. Au reste, notre intention n'était pas d'offrir une réflexion foisonnante mais, tout au contraire, d'aider nos contemporains à recentrer leurs débats. Qu'ils sachent résorber le chômage et le reste leur sera

donné par surcroît : en tout cas, ils pourront en débattre avec une sérénité retrouvée.

Encore faudra-t-il qu'ils aperçoivent clairement les rénovations politiques et idéologiques qui devront intervenir pour consolider le succès des innovations démographiques et économiques que nous proposons.

La première rénovation sera d'ordre politique : une CEE au Parlement factice et, surtout, une France au Parlement muselé par la Constitution de la V<sup>e</sup> République et par l'application qu'en ont faite quatre présidents successifs, ne permettent pas d'espérer que les réformes proposées seront conçues sans faux plis technocratiques, exécutées sans lourdeurs bureaucratiques et commentées sans médiatisation abusive. Une réforme institutionnelle qui garderait à l'exécutif ses capacités de décision mais qui ferait d'un Parlement, restauré dans sa pleine capacité de lever l'impôt et de négocier le budget, le principal pouvoir de contrôle des réformes entreprises et de publication de leurs résultats, serait tout à fait bienvenue. Elle le serait plus encore si elle détachait les problèmes de la nationalité juridique de ceux de la citoyenneté politique, en ouvrant la voie à un élargissement progressif des électors locaux, régionaux, professionnels et nationaux, de façon telle que tous les habitants du territoire français puissent participer aux choix dont leur vie dépend.

La seconde rénovation sera d'ordre idéologique ou culturel. Elle devra faire en sorte que les débats entre opinions s'élargissent et s'approfondissent dans des médias où la qualité de l'information sera mieux assurée, fût-ce par incitations et sanctions. Elle devra, par ailleurs, permettre à l'école de s'adapter aux mentalités et aux techniques dont les écoliers et les étudiants d'aujourd'hui sont imprégnés dès avant toute formation : donc d'adapter l'histoire, le civisme et les rudiments d'économie et de sociologie à de jeunes esprits pour qui les oppositions chômage/travail ou argent/galère concrétisent dramatiquement les débats sur égalité/liberté ou les discours sur les valeurs républicaines. À quand le prix Goncourt de la pédagogie ? À quand les Césars de la télévision utile ?

Oublions ces derniers gadgets pour voir l'essentiel. On vaincra le chômage, on dynamisera la démographie française, on adaptera la société française à ces fins majeures, faute de quoi la France rejoindra les Pays-Bas ou la Grèce au rang des pays qui eurent leur heure de gloire : les Pays-Bas, si le reste du monde ne contrarie pas la poursuite de l'enrichissement bourgeois ; la Grèce, si un monde hostile ou une fièvre obsidionale condamnent la France à la régression et à la médiocrité.

Aujourd'hui, la France peut encore choisir de devenir un pays riche de cent millions d'habitants et promis à une nouvelle prospérité. Mais ensuite...